

DR FF G FF L

INTERNATIONAL



Contact

- 📍 **Leigh Day**
Panagram
27, Goswell Road
Londres
EC1M 7AJ
- ☎ **+44 (0)20 3504 8519**
- ✉ **international@leighday.co.uk**
- ✂ **@leighdayintl**
- 🌐 **leighday.co.uk**
- 📍 **DX 53326 Clerkenwell**

Publié par Leigh Day © Février 2024

La reproduction totale ou partielle de cette publication sans l'autorisation de Leigh Day est strictement interdite.



En raison de la nature du travail de Leigh Day, cette brochure contient des descriptions et des images graphiques liées aux violations des droits humains. Cela inclut la violence, la torture et les abus sexuels. Si vous souhaitez accéder à une version texte de la brochure, veuillez nous contacter à l'adresse suivante info@leighday.co.uk

À gauche :

Leigh Day a représenté la communauté Bodo dans le delta du Niger, dont l'environnement a été dévasté par deux déversements massifs de pétrole provenant de l'oléoduc Trans-Niger appartenant à Shell en 2008.

Mine à ciel ouvert à Chingola.

Les clients de Monterrico ont été cagoulés, détenus et attachés ensemble alors qu'ils marchaient.



Contenu

| | |
|---|-----------|
| Bienvvenue | 6 |
| Défendre les droits | 8 |
| Comment nous travaillons | 9 |
| Plaidoyer et travail d'équipe | 10 |
| Rassembler les preuves | 11 |
| Accident du travail | 12 |
| Namibie – Extraction de l'uranium, Rio Tinto | 13 |
| Afrique du Sud – Empoisonnement au mercure, produits chimiques Thor | 14 |
| Afrique du Sud – Maladies liées à l'amiante, Cape Plc | 15 |
| Afrique du Sud et Lesotho – Silicose, Anglo American et AngloGold | 16 |
| Bangladesh – Démolition de navires, Zodiac Maritime Limited | 18 |
| Bangladesh – Démolition de navires, Maran (UK) Ltd | 19 |
| Environnement | 20 |
| Côte d'Ivoire – Déversement de déchets toxiques, Trafigura | 21 |
| Nigéria – Déversements d'hydrocarbures, Shell Bodo | 22 |
| Nigéria – Déversements d'hydrocarbures, Shell Ogale | 23 |
| Nigéria – Déversements d'hydrocarbures, Shell Bille | 24 |
| Colombie – Pollution de l'eau, Amerisur Resources Ltd | 25 |
| Zambie – Vedanta Resources et Konkola Copper Mines | 26 |
| Zambie – Saturnisme, Anglo American South Africa Limited | 28 |
| Brésil – Pollution environnementale, Brazil Iron Limited | 30 |
| Madagascar – Pollution environnementale, Rio Tinto | 33 |
| Sécurité et droits humains | 32 |
| Pérou – Monterrico Metals | 33 |
| Tanzanie – African Barrick Gold (Acacia Mining) | 34 |
| Tanzanie – Petra Diamonds | 35 |

| | |
|---|-----------|
| Tanzanie – Association des professionnels du marché des métaux précieux de Londres (LBMA) | 36 |
| Kenya – Camellia Plc | 37 |
| Mozambique – Gemfields Limited | 38 |
| Corruption et espionnage au sein des entreprises internationales | 40 |
| Royaume-Uni – Infiltration d'espionnage au sein d'entreprises, K2 | 41 |
| Arabie Saoudite – Logiciels espions, Ghanem Al-Masarir | 42 |
| Kingdom of Bahrain – Spyware and Transnational Repression, Dr Shehabi and Mr Mohammed. | 44 |
| Rwanda – Logiciels espions | 45 |
| EAU – Corruption internationale / Dénonciation, EY | 46 |
| Arabie Saoudite – Pots-de-vin | 47 |
| Représentation effective au niveau mondial | 48 |
| Exploitation et esclavage moderne | 50 |
| Lituanie et Angleterre – Traite des êtres humains, Houghtons | 51 |
| Malawi – Travail des enfants dans les plantations de tabac, BAT et Imperial | 52 |
| Abus sexuels | 54 |
| Kenya et Ouganda – Abus sexuels, British Airways | 55 |
| Thaïlande – Abus sexuels, Mark Frost | 56 |
| Kenya – Abus sexuels, Simon Harris | 57 |
| Violence fondée sur le genre et sexuelle | 58 |
| Malawi – Violence fondée sur le genre et sexuelle, Pgi Group Ltd / Lujeri Tea Estates | 59 |
| Malawi – Sécurité et droits humains, Camellia Plc | 60 |
| Kenya – Abus sexuels, Unilever | 61 |
| Actions civiles à l'encontre du gouvernement britannique | 62 |
| Irak – Torture, Baha Mousa | 64 |
| Pakistan, Maroc, Afghanistan et Guantanamo Bay – Extradition et torture, Binyam Mohamed | 65 |
| Thaïlande et Libye – Extradition et torture, Belhaj, Boudchar et Al-Saadi | 66 |
| Irak – Détention et abus, civils irakiens | 68 |

| | |
|---|---------------------------|
| Irak – Tir ami, soldats britanniques | 70 |
| Afghanistan – Torture, Serdar Mohammed | 71 |
| Recours de droit public contre le gouvernement britannique | 72 |
| Yémen – Commerce des armes, CAAT | 73 |
| Arabie Saoudite – Commerce des armes, BAE Systems | 74 |
| Palestine – Gaza, commerce des armes | 75 |
| Éthiopie – Fonds d'aide et violations des droits humains, M. O | 76 |
| Chili – Extradition, l'affaire Pinochet | 77 |
| Afghanistan – Civils, droit à la vie | 78 |
| Chypre – Réfugiés, R (Bashir & Ors) contre Secretary of State For The Home Department | 80 |
| Diego Garcia – Demandeurs d'asile | 81 |
| Cas historiques | 82 |
| Japon – Prisonniers de guerre, soldats britanniques | 83 |
| Allemagne – Prisonniers de guerre, civils polonais | 83 |
| Kenya – Torture, Mau Mau | 84 |
| Kenya – Munitions non explosées, Maasai | 86 |
| L'équipe internationale de Leigh Day | 88 |
| Richard Meeran, Associé et chef du département international | 88 |
| Sapna Malik, Associée | 89 |
| Martyn Day, Associé principal | 90 |
| Daniel Leader, Associé | 91 |
| Oliver Holland, Associé | 92 |
| Tessa Gregory, Associée | 93 |
| Paul Dowling, Associé | 94 |
| Matthew Renshaw, Associé | 95 |
| Melanie Jaques, Associée | 96 |
| Repousser les limites, prendre position | Couverture arrière |

Bienvenue

Leigh Day est un cabinet d'avocats britannique qui défend les personnes et les communautés victimes de préjudices ou de traitements illégaux. Nos spécialistes internationaux des droits humains et de l'environnement représentent des personnes du monde entier qui luttent pour la justice et s'opposent aux puissants intérêts des entreprises et des gouvernements.

CAS IMPLIQUANT

- Des opérations néfastes des multinationales britanniques et sud-africaines à l'étranger ;
- L'esclavage moderne ;
- Les abus sexuels ;
- Graves violations des droits humains commises par les forces ou les représentants du gouvernement britannique ; et
- Cas d'injustice historique.

Nombre de nos clients vivent dans des pays où ils ont peu de chances d'accéder à la justice ou de bénéficier de la représentation juridique dont ils ont besoin pour faire valoir leurs droits.

Nous représentons souvent des personnes ou des groupes qui ont déjà passé des années à essayer de faire reconnaître les préjudices subis et d'obtenir réparation de la part d'entreprises britanniques ou du gouvernement britannique.

Depuis sa création en 1987, Leigh Day a repoussé les limites de la loi pour obliger les puissants à rendre des comptes. Nous avons obtenu justice pour des milliers de personnes et porté des affaires révolutionnaires devant les tribunaux anglais.

Nous sommes reconnus pour notre grande expertise sur les questions liées aux droits humains dans le cadre des activités des entreprises.



Leigh Day est un leader dans son domaine; peu peuvent lui être comparés pour s'attaquer à des questions complexes impliquant des violations des droits humains commises par des entreprises britanniques opérant au Royaume-Uni et à l'étranger.

Chambers and Partners 2024



Nos affaires ont conduit au développement du droit dans ce domaine et nos avocats sont fréquemment invités en tant qu'experts juridiques au Parlement britannique, aux Nations unies et à une multitude d'autres réunions internationales.

Notre équipe est également connue pour son expertise à évoluer parmi les lois complexes applicables aux plaintes contre le gouvernement britannique.

Ces affaires relèvent de la législation nationale et internationale, notamment de la Convention européenne des droits humains, des Conventions de Genève et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies.

Images – L'associée Nichola Marshall rencontre des clients en Côte d'Ivoire. • Richard Meeran, chef du département international, et son équipe avec le client Daniel Thakamakau. • L'associée Kavita Modi rencontre des clients.- Femmes Bodo pagayant dans des eaux polluées par le pétrole à la recherche de bois de chauffage et de bigorneaux, Bodo, État de Rivers, Nigeria.



Défendre les droits

Nous croyons passionnément que chaque individu et chaque communauté, quels qu'ils soient et où qu'ils vivent, ont le droit de défendre leurs droits humains, y compris leur droit à la justice.



Nous agissons au nom des personnes qui ont subi un préjudice et dont les droits ont été violés par les entreprises et les gouvernements.

Nous n'avons pas peur de relever des défis de taille. Aider certaines des communautés les plus marginalisées à affronter les intérêts les plus puissants – et gagner, fait partie de notre histoire.

Nous aidons des clients du monde entier qui ont subi des préjudices de la part d'entreprises britanniques ou du gouvernement britannique à faire valoir leurs droits en Angleterre. Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les personnes ne peuvent pas accéder aux tribunaux de leur propre pays. Par exemple, les tribunaux locaux peuvent manquer de ressources, ce qui entraîne des retards importants dans le traitement des affaires. Les victimes peuvent avoir peu confiance dans le système judiciaire local parce qu'elles pensent qu'il est partial ou corrompu.

Les personnes lésées peuvent ne pas être en mesure de trouver des avocats locaux disposant de l'expertise, des ressources et de la volonté nécessaires pour défendre leur cause face à une puissante opposition. En outre, le gouvernement britannique ne peut généralement être poursuivi que devant les tribunaux britanniques. Nous pensons que des conseils juridiques de premier ordre devraient être accessibles à tous, et pas seulement aux gouvernements ou aux entreprises multinationales.

Comment nous travaillons

Comprendre les besoins des clients est notre première priorité. Nous agissons selon les instructions de nos clients et dans leur meilleur intérêt.



Travailler avec nos clients

Que ce soit en personne, par téléphone ou par écrit, nous communiquons aussi régulièrement que possible avec nos clients pour leur fournir des conseils et des mises à jour et pour savoir comment ils souhaitent que nous poursuivions leur dossier.

Dans la mesure du possible, nous rencontrons nos clients en personne, car nous pensons qu'un entretien en tête-à-tête est le meilleur moyen de comprendre réellement les besoins de nos clients. Cela implique souvent de voyager et de travailler dans des environnements difficiles.

Nous avons la chance d'avoir des avocats qui parlent un large éventail de langues différentes. Notre capacité interne et le recours à des interprètes nous permettent de recevoir des instructions claires et de fournir des conseils précis à nos clients lorsque l'anglais n'est pas leur langue de prédilection.

En tant que cabinet d'avocats basé en Angleterre, nous sommes réglementés par un organisme indépendant, la Solicitors' Regulation Authority.

Nous devons respecter des normes élevées de conduite professionnelle et éthique dans toutes nos relations avec nos clients et les tribunaux.

Lorsque nous représentons des clients internationaux, nous adoptons la même approche centrée sur le client et appliquons les mêmes normes élevées.

Pendant la pandémie de COVID-19, nous avons adapté nos méthodes de travail afin de maintenir le niveau de service exceptionnel que nous offrons à nos clients. Dans le sillage de la pandémie, bon nombre des pratiques que nous avons employées nous ont également aidés à renforcer nos liens avec nos clients vivant à l'étranger. Nous avons forgé des relations de travail étroites avec des ONG, des avocats et des acteurs de la société civile dans le monde entier afin de gérer nos dossiers malgré l'impossibilité de voyager.

Grâce à ces pratiques et à ces relations, en 2020 et 2021, malgré une pandémie mondiale, nous avons résolu avec succès des affaires pour le compte de clients du monde entier. Cela comprend l'Afghanistan, la Tanzanie, le Bangladesh, le Kenya, les Émirats arabes unis et le Malawi.



Page 8 : Richard Meeran, chef du département international, 3 mars 1996. – Cette page : L'équipe de Leigh Day rencontre des clients en Afrique du Sud. – Martyn Day, associé principal de Leigh Day, avec des vétérans Mau Mau devant la Cour royale de justice en 2011.



Plaidoyer et travail d'équipe

Les affaires de nos clients ont souvent des conséquences importantes non seulement pour nos clients, mais aussi pour d'autres personnes dans les communautés où nous travaillons, et pour des personnes dans d'autres parties du monde. C'est pourquoi nous pensons qu'il est important d'établir des relations avec des organisations locales, nationales et internationales afin de pouvoir travailler ensemble pour améliorer la protection des droits humains et de l'environnement.

Dans de nombreux cas, les organisations locales et les avocats ont travaillé pour mettre en lumière les problèmes soulevés par nos clients avant que nous n'intervenions. Nous pensons que la collaboration avec ces groupes est mutuellement bénéfique. Par exemple, le fait de porter une affaire en Angleterre attire souvent l'attention des médias et peut contribuer à sensibiliser le public aux questions de droits humains mises en évidence par des avocats locaux. En même temps, la présence d'un réseau d'organisations de soutien sur le terrain peut aider nos clients à résister aux intimidations de la part des entreprises qu'ils poursuivent ou pour le compte de celles-ci.

Travailler à la prévention des violations des droits humains à l'avenir est un objectif clé de notre travail. En plus de porter les affaires devant les tribunaux, nous poursuivons d'autres stratégies visant à renforcer la législation afin d'empêcher en premier lieu les violations des droits humains de se produire. Nous plaidons notamment devant les instances nationales et internationales, telles que le Parlement britannique et les Nations unies, pour promouvoir l'accès à la justice et assurer une meilleure protection juridique des droits humains.



Rassembler les preuves

Pour savoir ce qui s'est passé, nous engageons souvent des ressources importantes pour mener des enquêtes factuelles, qui peuvent nous conduire dans le monde entier. Des archives privées aux consultations avec des experts locaux, nous nous engageons à découvrir les preuves nécessaires pour donner à nos clients les meilleures chances d'obtenir justice. Dans le cadre de l'instruction des dossiers de nos clients, nous demandons fréquemment à des experts médicaux, scientifiques, environnementaux et autres de procéder à des tests, de préparer des rapports et de donner des avis d'experts au tribunal.

Qui est responsable ?

Il est souvent difficile pour les personnes lésées par les entreprises de savoir qui est légalement responsable des préjudices qu'elles ont subis.

La structure des grandes entreprises multinationales est généralement complexe. En règle générale, les entreprises basées en Grande-Bretagne ont des filiales qui exercent leurs activités dans d'autres pays.

Pour éviter d'être tenues responsables des dommages causés par les activités de leurs filiales, ces entreprises s'appuient souvent sur les principes juridiques de la « personnalité distincte », ce qui signifie qu'en droit, une entreprise est une « personne » distincte qui ne peut être tenue responsable des actions d'une autre.

Au cours des 30 dernières années, les affaires traitées par Leigh Day ont fait évoluer le droit en Angleterre et ont établi le principe selon lequel les sociétés mères peuvent avoir un « devoir de diligence » direct à l'égard des personnes affectées par les activités préjudiciables de leurs opérations à l'étranger.

Si la société britannique a exercé un contrôle et une direction sur sa filiale, nous pouvons rassembler des preuves pour démontrer au tribunal que la société mère en Grande-Bretagne devrait être tenue légalement responsable.

Notre approche est de plus en plus reconnue au niveau international.

Accès à l'information

De nombreuses entreprises limitent les informations disponibles sur leur organisation et leur fonctionnement.

De même, le gouvernement britannique a souvent dissimulé des documents importants concernant ses activités dans différents pays.

Les entreprises et le gouvernement déploient souvent des stratégies pour tenter d'empêcher la divulgation d'informations pertinentes.

Cependant, les spécialistes de Leigh Day ont développé des moyens efficaces pour contrer ces stratégies.

Nos experts possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour obtenir et analyser des données d'entreprise complexes et de grandes quantités de documents, dans différentes langues, afin de présenter avec succès des plaintes au nom de nos clients.

Nous utilisons également les procédures des tribunaux britanniques qui permettent d'obliger les entreprises et le gouvernement à divulguer les documents pertinents, y compris des courriels internes, des rapports, des photographies et des séquences vidéo.

Notre objectif est de veiller à ce que nos clients et le tribunal disposent de tous les documents pertinents pour l'affaire, quel que soit le lieu ou le mode de conservation de ces documents.

Accident du travail

Les multinationales opérant dans les pays en développement bénéficient souvent de lois et de normes moins strictes en matière de santé et de sécurité. Les travailleurs accidentés ont souvent plus de mal à obtenir une indemnisation au niveau local.

Grâce à une série d'affaires sans précédent, Leigh Day a réussi à faire rendre des comptes à des entreprises britanniques qui n'avaient pas veillé à ce que les travailleurs bénéficient d'environnements de travail sûrs et sains dans leurs activités à l'étranger.

Alpheos Blom, plaignant principal dans l'affaire Blom & Ors contre Anglo American South Africa Ltd.



Namibie

Extraction de l'uranium, Rio Tinto

Leigh Day a représenté un ancien mineur de la mine d'uranium de Rossing en Namibie. L'affaire concernait les propriétaires de la mine, Rio Tinto plc, et était la première affaire de ce type au Royaume-Uni contre une société mère multinationale.

Il y a tout lieu de croire que cette affaire nécessite une représentation hautement professionnelle, à la fois par des avocats et des experts scientifiques, pour obtenir une justice substantielle, et qu'une telle représentation ne peut être assurée en Namibie.

Lord Goff of Chievely

Arrêt de la Chambre des Lords, 1997.

Notre client a contracté un cancer de la gorge, qu'il prétendait être le résultat d'une exposition excessive à la poussière dans la mine.

Rio Tinto a fait valoir que l'affaire devait être entendue en Namibie. Il a été admis qu'il lui était impossible d'obtenir le financement d'une assistance juridique et d'une expertise pour une affaire aussi complexe en Namibie, alors qu'en Angleterre, Leigh Day était disposé à agir pour lui sur une base « no win no fee » ou financée par une assistance juridique.

La décision concernant le lieu où l'affaire devait être entendue a été soumise à la Cour d'appel, puis à la Chambre des Lords. Dans un arrêt historique, les Lords juristes ont décidé que l'affaire devait rester devant les tribunaux anglais. L'affaire a établi un principe juridique qui a ensuite été appliqué par la Chambre des Lords en 2000 dans une affaire contre Cape plc pour 7500 mineurs d'amiante sud-africains.



Afrique du Sud

Empoisonnement au mercure, Thor Chemicals

Leigh Day a représenté 42 travailleurs sud-africains qui avaient été empoisonnés par le mercure dans l'usine Thor à KwaZulu-Natal, en Afrique du Sud. Il s'agissait de la première affaire multinationale de droits humains au Royaume-Uni.

Mercury poisoning victims win £1.3m in landmark case

ian Burrell

A British multinational chemical company has agreed to pay £1.3m in compensation to 20 South African workers who were poisoned by mercury. Four of the black workers have died and a number of the others are suffering severe brain and other neurological damage. The workers had accused Thor Chemicals Holdings, of Margate, in Kent, of adopting working practices in South Africa which would not have been allowed in Britain.



South African employees Gideon Nkala (left) and Patrick Hlangwa who gave evidence against the UK firm Thor

Yesterday's landmark settlement, which followed the filing of claims for damages in the High Court in London, has serious implications for British businesses with operations in developing countries. The settlement was announced after a report in *The Independent* last month highlighted the case. Similar claims are being pursued against other British companies owning uranium and asbestos plants in their Africa.

One of the Thor workers, Al-Dlamini, 30, received £1,000 for injuries which have left him walking on crutches and unable to speak properly. He said: "Working for Thor has cost me my life. I feel very bitter at my country and adopting working practices that would have been accepted in its country."

Thor had operated a mercury plant at Margate which, during the 1980s, was repeatedly criticised by the Health and Safety Executive for bad working practices and the over-exposure of British workers to mercury. Under pressure from the HSE, Thor closed down its mercury operations in Britain in 1987 and expanded them in South Africa, where the plant relied on Zulu-speaking casual, untrained and unskilled labour. In bringing their claim, which was also made against the Thor chairman Desmond Cowley, the workers enlisted the support of experts in occupational medicine and toxicology. In their evidence, the workers testified that rather than trying to reduce mercury levels in the environment, the company adopted a policy of trying to control mercury exposure by replacing workers who had high levels of mercury with new casual employees. Others, they said, were sent to work in the garden until their mercury levels dropped. Thor had fought to prevent the workers' claims being heard in a British court, even appealing to the House of Lords. But the case had been set for a three-month trial in October. No one at Thor was available for comment yesterday.

Thor Chemicals, une entreprise britannique fabriquant des produits à base de mercure, a été mise sous pression par le Health & Safety Executive du Royaume-Uni en raison des niveaux élevés de mercure dans sa main-d'œuvre britannique. Plutôt que d'améliorer les conditions de travail dans l'usine britannique, l'entreprise a décidé de transférer ses activités, y compris l'usine et les cadres, en Afrique du Sud.

L'usine Thor en Afrique du Sud a fonctionné de manière encore plus dangereuse. Les travailleurs dont les niveaux de mercure atteignaient la limite supérieure étaient licenciés ou envoyés travailler dans le jardin. Deux travailleurs sont morts d'un empoisonnement au mercure, l'un d'entre eux étant resté dans le coma pendant trois ans. De nombreuses autres personnes ont été empoisonnées et ont souffert de graves blessures physiques et psychologiques. Les poursuites pénales engagées en Afrique du Sud ont abouti à l'imposition à Thor d'une amende de seulement 3000 livres sterling pour infraction à la réglementation en matière de santé et de sécurité. Cela n'a pas eu d'effet dissuasif.

Leigh Day a aidé les plaignants à porter leur affaire devant les tribunaux britanniques, où Thor Chemicals Holdings est toujours basée, et à obtenir une indemnisation importante de la part de la société à la suite d'accords conclus en 1997 et en 2000. Le règlement de 2000 fait suite à une action en justice menée avec succès par Leigh Day contre la tentative de Thor de déplacer ses actifs hors de portée de nos clients. En 2000, Thor a annoncé qu'elle avait changé son nom en Guernica (nom de la ville bombardée par les fascistes dans les années 1930 pendant la guerre civile espagnole), censé signifier les attaques fascistes menées contre l'entreprise. Cela a démontré le puissant effet dissuasif de la procédure judiciaire britannique.

Afrique du Sud

Maladie liée à l'amiante Cape PLC

Leigh Day a représenté 7500 mineurs d'amiante sud-africains dans une plainte contre Cape plc et les assureurs de Gencor, une société minière sud-africaine. Les plaignants étaient d'anciens mineurs ou des parents de mineurs décédés employés dans les mines d'amiante bleu et brun de Cape, dans les provinces du Cap du Nord et du Limpopo respectivement, ou vivant à proximité de ces mines.

Les mines sud-africaines de Cape contenaient les formes d'amiante les plus dangereuses. Des mineurs noirs étaient exposés à des niveaux de poussière extraordinairement élevés.

Environ 500 des plaintes de nos clients concernaient le mésothéliome, un cancer mortel de la paroi des poumons lié à l'amiante.

Un grand nombre de plaignants avaient été employés dans les mines alors qu'ils étaient de jeunes enfants, sans aucune protection contre la poussière.

Leigh Day a porté l'affaire devant les tribunaux britanniques. Cape a contesté la compétence pendant trois ans, arguant que l'affaire devait être entendue en Afrique du Sud.

L'affaire est allée jusqu'à la Chambre des Lords avant que les plaignants ne soient autorisés à poursuivre l'affaire au Royaume-Uni. Le gouvernement sud-africain est intervenu dans l'affaire pour soutenir les plaignants.

La décision sur la compétence a été prise sur la base du principe juridique établi dans une affaire antérieure poursuivie par Leigh Day pour des mineurs namibiens contre Rio Tinto plc.

En 2003, Leigh Day a négocié avec succès un règlement à l'amiable, ce qui a constitué une victoire importante dans cette affaire de longue durée.

Toutefois, en raison des retards et des contestations de Cape, sur les 7500 plaignants qui ont entamé la procédure, 1000 n'ont pas vécu assez longtemps pour la voir aboutir. Le montant du règlement reflétait la situation financière précaire de Cape.

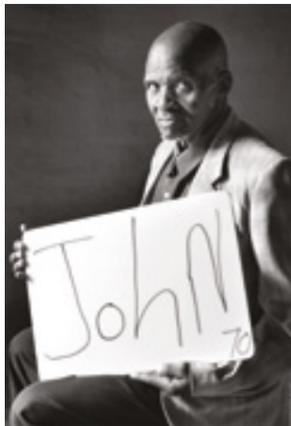


Hendrik Afrika, atteint d'asbestose ; plaignant sud-africain dans l'affaire Lubbe contre Cape PLC et éponyme du Hendrik Afrika Trust. • Stef Jansen, victime d'un mésothéliome et plaignant. • Panneau indiquant Abestos Street à Prieska, à côté de l'usine de broyage d'amiante bleu. • Action de protestation de la communauté. • Photographies : Hein du Plessis.

Afrique du Sud et Lesotho

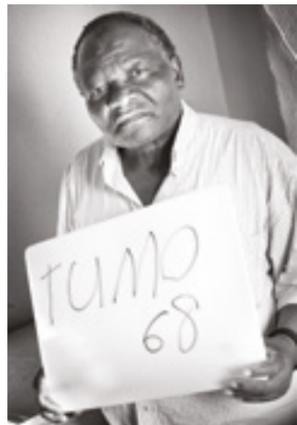
Silicose, Anglo American et AngloGold

Dans des affaires historiques menées en Afrique du Sud, Leigh Day a travaillé avec des avocats sud-africains pour 4388 anciens mineurs contre Anglo American South Africa Ltd (AASA) et AngloGold Ashanti (AngloGold).



La mine m'a volé ma santé
John Kobe

J'ai été brisé par la mine. Je suis sourd et mes poumons sont endommagés
Tumo Petrus Matsau.



Cette maladie de poitrine que j'ai contractée en travaillant à la mine n'est pas guérissable. Je crains que cela ne me tue. Chaque fois que j'ai des difficultés à respirer ou des douleurs dans la poitrine, j'ai peur. Si je meurs, qu'arrivera-t-il à ma famille ?
Ntsikizi Mtshikwe



À droite : Le Lesotho, terre d'accueil de milliers d'anciens chercheurs d'or, souffrant aujourd'hui de silicose

Ci-dessous : Mme Nojinza Mtoto (à gauche), veuve de Zolile Mtoto, plaignante dans l'affaire Blom & Ors contre Anglo American South Africa Ltd.



Ces entreprises ont été poursuivies pour n'avoir pas protégé leurs travailleurs contre les poussières excessives. La silicose, une maladie pulmonaire débilite et incurable, touche jusqu'à 25 % des mineurs sud-africains. Les personnes souffrant de silicose ont un risque beaucoup plus élevé de contracter la tuberculose. La tuberculose combinée à la silicose est très grave et souvent mortelle.

La plupart des demandeurs d'asile résident dans des zones rurales d'Afrique du Sud et du Lesotho, où les « travailleurs migrants » ont été recrutés sous l'apartheid et où la tuberculose est endémique. En septembre 2013, l'AASA a accepté de verser des indemnités à 23 plaignants test. Cette affaire, menée en collaboration avec le Centre sud-africain de ressources juridiques, a constitué le tout premier règlement de plaintes pour silicose déposées par des mineurs d'or en Afrique du Sud. Les cas test ont commencé en 2004 et ont pris 9 ans pour être conclus.

Leigh Day et l'avocat sud-africain Zanele Mbuyisa ont ensuite intenté une action collective pour silicose contre l'AASA et AngloGold au nom de 4365 anciens mineurs d'or ou de parents de mineurs d'or décédés. Un accord historique a été conclu en mars 2016 au nom des victimes pour un montant de 500 millions de rands (23 millions de livres sterling). L'instrument de règlement mis en place s'appelle le Q(h)ubeka Trust : Qubeka est le nom de famille du plaignant principal dans le litige, et « Qhubeka » signifie « aller de l'avant » en xhosa.

La fonction du Trust est d'évaluer médicalement les plaignants et de déterminer leur éligibilité à l'indemnisation. Ce règlement apportera avant tout une aide financière indispensable aux victimes et à leurs familles. Le plan de règlement a servi de modèle pour le règlement ultérieur d'un recours collectif contre la silicose en Afrique du Sud.



Bangladesh

Démolition de navires, Zodiac Maritime Limited

Leigh Day a représenté un Bangladais de 38 ans qui a perdu une jambe et la vue d'un œil lors du démantèlement d'un navire précédemment exploité par Zodiac Maritime, une société de transport maritime basée à Londres.



Le coupeur de métal Mohamed Edris travaillait avec 100 autres personnes sur le porte-conteneurs Eurus London de 19 600 tonnes, géré par Zodiac Maritime avant d'être vendu à la casse, au chantier naval Ferdous Steel Corporation de Chittagong lorsque l'incident s'est produit.

Son travail consistait à découper l'hélice de 40 tonnes à l'aide d'un chalumeau. Une grande plate-forme métallique avait été placée sous l'hélice pour l'empêcher de tomber dans la boue sur la plage.

L'hélice s'est détachée et a rebondi, lui tranchant la jambe gauche sous le genou, le rendant aveugle d'un œil et lui brisant presque le dos.

Leigh Day soutient que Zodiac connaissait les méthodes utilisées pour le démantèlement des navires à Chittagong, mais qu'il a vendu l'Eurus London à un tiers en sachant pertinemment qu'il serait démantelé dans des conditions dangereuses.

Bangladesh

Démolition de navires, Maran (UK) Limited

Leigh Day représente le médecin Khalil Mollah, 32 ans, qui a été tué après avoir chuté d'une grande hauteur alors qu'il travaillait sur un navire appartenant à Maran (UK) Ltd, la société britannique du géant grec du transport maritime, Angelicoussis Shipping Group.

La plainte déposée au nom de l'épouse et du fils de Khalil porte sur la négligence et le manquement à l'obligation de diligence prévue par la common law. Le plaignant a fait valoir que Maran était légalement responsable parce que la société avait la responsabilité de prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que la vente et l'élimination des navires en fin de vie en vue de leur démolition ne mettraient pas en danger la santé humaine, n'endommageraient pas l'environnement et/ou n'enfreindraient pas les réglementations internationales.

Le défendeur a demandé le rejet de la plainte, arguant qu'il n'était plus responsable du navire après l'avoir vendu. Cet argument a été rejeté par la High Court et la Cour d'appel. La Cour d'appel a estimé que Maran avait un devoir de diligence défendable à l'égard des travailleurs de la démolition de navires au Bangladesh, même si des tiers étaient impliqués dans la transaction.

Maran aurait pu insister pour que le navire soit vendu à un chantier naval « vert », mais il a préféré opter pour les plages tristement célèbres de Chattogram, afin d'en tirer un plus grand profit. Lord Justice Bean a déclaré : « Dans le cas du plaignant, le défendeur a obtenu le prix le plus élevé possible pour le navire et a cherché à se laver les mains de toute responsabilité pour tout ce qui s'est passé après, même si c'était prévisible ... si le plaignant est effectivement en mesure de prouver les faits qu'elle avance, ce serait un mauvais système de justice que de ne pas lui donner de recours contre ce défendeur. »



Environnement

Les activités des sociétés multinationales peuvent entraîner une pollution généralisée et une dégradation massive de l'environnement, en particulier dans les secteurs de l'extraction minière, pétrolière et gazière.

Les entreprises de ces secteurs opèrent souvent dans des pays où la protection de l'environnement est faible, où les coûts de production sont moins élevés et où il est possible d'influencer l'élaboration ou l'application des réglementations environnementales.

L'absence de lois et de réglementations locales, ou les lacunes dans les moyens de les faire appliquer, rendent difficile, voire impossible, la protection de l'environnement par les populations locales et la garantie des droits qui dépendent d'un environnement sain.

Leigh Day est spécialisé dans la représentation d'individus et de communautés du monde entier qui ont souffert de problèmes de santé et de dommages causés à leur environnement local par les effets de la pollution et de la dégradation de l'environnement.

Côte d'Ivoire

Déversement de déchets toxiques, Trafigura

Leigh Day a représenté quelque 30 000 plaignants en Côte d'Ivoire contre Trafigura, une société multinationale de négoce de pétrole, dans le cadre de l'une des plus importantes actions de groupe jamais menées en Grande-Bretagne.

En 2006, Trafigura a transporté des déchets dangereux des Pays-Bas vers la Côte d'Ivoire. Les déchets ont été déchargés auprès d'un entrepreneur local à Abidjan, la capitale commerciale du pays, puis déversés dans 12 sites différents de la ville. À la suite du déversement des déchets, les habitants ont commencé à souffrir de symptômes allant de maux de tête et d'éruptions cutanées à de graves problèmes respiratoires ; quelque 100 000 personnes ont cherché à se faire soigner dans les hôpitaux locaux.

Leigh Day a engagé une procédure devant la Haute Cour de Londres en fin 2006. Après une longue bataille juridique impliquant une vingtaine d'experts, les plaintes ont été réglées à l'amiable en septembre 2009.

Un client quitte une réunion de règlement avec l'équipe de Leigh Day. • L'associée Nichola Marshall rencontre des clients à Abidjan. • Des clients attendent de rencontrer leur équipe juridique.



Nigéria

Déversements d'hydrocarbures, Shell Bodo

En janvier 2015, la Haute Cour de Londres a approuvé un règlement historique dans une affaire portée par Leigh Day au nom des résidents de la communauté de pêcheurs Bodo dans l'Ogoniland, dans le delta du Niger. La plainte était déposée contre une filiale nigériane de la multinationale Shell.

Shell extrait du pétrole dans la région depuis les années 1950 et, en 2008/2009, deux grandes déversements d'hydrocarbures ont causé des dommages catastrophiques aux mangroves sensibles de Bodo. Ces déversements ont provoqué la plus grande perte d'habitat de mangrove jamais enregistrée. Les marées noires ont détruit les moyens de subsistance et l'environnement des habitants de Bodo. Pendant des années, Shell n'a pas fait de réels efforts pour nettoyer la région ou pour indemniser la communauté Bodo.

En 2011, le Programme des Nations unies pour l'environnement a estimé qu'il faudrait jusqu'à 30 ans pour nettoyer la pollution et permettre un rétablissement durable de l'Ogoniland. Le rapport critique le contrôle et l'entretien par Shell des infrastructures pétrolières dans l'Ogoniland et constate que ses tentatives limitées de nettoyage de la région ont été totalement inefficaces. Shell a d'abord offert à la communauté une compensation de 4000 livres sterling.

Leigh Day a porté l'affaire des villageois Bodo devant la Haute Cour de Londres. En 2013, quatre mois avant

Nous espérons que Shell prendra désormais au sérieux ses communautés d'accueil... Nous sommes reconnaissants à nos avocats internationaux, Leigh Day, de leur force et de leur persévérance et de leur ténacité pour mettre fin à cette affaire de la manière dont elle l'a été.

Chef Sylvester Kogbara
Ancien président du Conseil des chefs et des anciens de Bodo

le début du procès, un accord historique a été conclu avec Shell au nom de la communauté pour un montant de 55 millions de livres sterling. Cela a permis aux habitants de Bodo de se diversifier dans d'autres domaines d'activité en attendant que la zone soit nettoyée.

Leigh Day a également fait pression sans relâche pour que Shell nettoie ses déversements conformément aux normes internationales. Shell affirme avoir presque terminé le nettoyage de la zone. Cependant, elle a restreint l'accès des plaignants à l'information, entravant leur capacité à évaluer de manière indépendante la qualité du nettoyage. En conséquence, les plaintes seront à nouveau soumises à la Cour en mai 2025 pour déterminer si Shell a correctement remédié aux déversements d'hydrocarbures.

Pêcheurs Bodo pagayant dans une crique fortement polluée par le pétrole, Bodo, État de Rivers, Nigeria.



Nigéria

Déversements d'hydrocarbures, Shell Ogale

Depuis 1989, au moins 40 déversements d'hydrocarbures provenant des infrastructures de Shell dans la communauté d'Ogale ont gravement contaminé les terres et les cours d'eau de la communauté.

Ogale est une communauté de pêcheurs et d'agriculteurs. Elle dépend du ruisseau Ogale, qui traverse le territoire, pour l'agriculture, la boisson, la lessive et la pêche.

La communauté utilisait également des puits de forage, mais ceux-ci sont désormais tellement pollués qu'ils ne sont plus sûrs pour la consommation ou l'utilisation.

Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) y a effectué des tests en 2010 qui ont révélé que l'eau de la communauté était dangereuse et impropre à la consommation humaine en raison de la contamination par les hydrocarbures.

La pollution par hydrocarbures a également détruit les terres agricoles de la communauté.

Maisons sur la crique de Bille dans l'État de Bayelsa, au Nigeria. La crique de Bille a été dévastée par des déversements d'hydrocarbures provenant des infrastructures de Shell entre 2011 et 2013

Nigéria

Déversements d'hydrocarbures, Shell Bille

Bille est une communauté fluviale composée d'environ 45 îles. Entre 2011 et 2013, des Déversements d'hydrocarbures provenant des équipements de Shell ont provoqué des déversements d'hydrocarbures massifs dans les rivières autour de la communauté. On estime que 13 200 hectares de mangrove ont été endommagés par la pollution. Le pétrole a tué la plupart des poissons des rivières et la population de pêcheurs de Bille s'est retrouvée sans source de nourriture.

Les communautés Ogale et Bille ont toutes deux chargé Leigh Day d'obliger Shell à nettoyer le pétrole et de demander une compensation financière pour les pertes qu'elles ont subies.

Le litige juridictionnel

Les demandes des communautés Ogale et Bille ont été jointes devant les tribunaux. Les communautés affirment que Royal Dutch Shell (RDS), basée au Royaume-Uni, est responsable de la pollution pétrolière parce qu'elle exerce un contrôle sur les opérations au Nigeria. Ils affirment également que la Shell Petroleum Company of Nigeria, une filiale de RDS, est également responsable.

RDS a contesté être légalement responsable des déversements de pétrole, affirmant qu'elle n'est qu'une société mère et qu'elle n'a aucune obligation légale envers les habitants du Nigeria. Cependant, après cinq ans, le recours juridictionnel de Shell a été rejeté par la

Cour suprême du Royaume-Uni en février 2021.

La Cour suprême a jugé que la RDS pouvait être tenue pour responsable des dommages causés aux terres des Communautés.

À la suite du jugement, la SPDC s'est soumise à la juridiction des tribunaux britanniques, ce qui signifie que les communautés peuvent maintenant poursuivre leur action en justice contre la RDS et la SPDC. Le procès devrait conduire à la divulgation de documents internes de Shell concernant ses pratiques environnementales au Nigeria.

Un panneau érigé dans la communauté d'Ogale met en garde les habitants contre les dangers de boire, de pêcher et de nager dans les eaux polluées par Shell.

Maisons sur la crique de Bille dans l'État de Bayelsa, au Nigeria. La crique de la Bille a été dévastée par des déversements d'hydrocarbures provenant des infrastructures de Shell entre 2011 et 2013.



Un panneau érigé dans la communauté d'Ogale met en garde les habitants contre les dangers de boire, de pêcher et de nager dans les eaux polluées par Shell.

Colombie

Pollution de l'eau, Amerisur Resources Ltd

Leigh Day a représenté une communauté de petits agriculteurs colombiens et leurs familles dans le cadre de demandes d'indemnisation pour pollution environnementale contre la société britannique Amerisur Resources Ltd (la société mère britannique d'Amerisur Exploración Colombia Limitada). Les plaignants affirment que leurs cours d'eau et leurs terres ont été pollués à la suite d'un important déversement d'hydrocarbures à Putumayo en 2015. Le déversement a été causé à l'origine par une attaque armée menée par un groupe extérieur contre cinq pétroliers sur les plates-formes d'Amerisur.

L'attaque a entraîné le déversement d'importantes quantités d'hydrocarbures dans les cours d'eau et les zones humides. Les plaignants ont fait valoir qu'Amerisur aurait dû prévoir des attaques de cette nature et qu'en vertu du droit colombien, elle était responsable des dommages causés et de l'absence de nettoyage adéquat par la suite.

Bien que cette affaire ait été introduite en vertu du droit colombien, elle a été poursuivie en Angleterre parce que l'entreprise est basée en Angleterre et relève donc de la compétence des tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles.

Après l'ouverture d'une procédure judiciaire devant la Haute Cour de Londres en décembre 2019, il était prévu de vendre Amerisur à GeoPark Colombia pour 240 millions de livres sterling.

Les plaignants ont obtenu une injonction de gel à l'encontre d'Amerisur, exigeant que la société préserve ses actifs britanniques d'une valeur d'environ 4,5 millions de livres sterling, afin de protéger les intérêts futurs des plaignants.

À l'issue d'un procès préliminaire en juillet 2022, la Haute Cour a rejeté les arguments d'Amerisur selon lesquels, en vertu du droit colombien, les plaintes étaient hors délai et Amerisur ne pouvait être tenue pour responsable en tant que société mère.

Les plaintes ont été réglées en 2023 sur une base confidentielle, sans reconnaissance de responsabilité.



Photo prise par la Comisión de Justicia y Paz d'une source d'eau contaminée dans les communautés des plaignants.

Zambie

Pollution environnementale, Vedanta Resources et Konkola Copper Mines

Leigh Day a représenté 2577 villageois zambiens qui ont intenté une action contre la société britannique Vedanta Resources Ltd (Vedanta) et sa filiale zambienne Konkola Copper Mines (KCM) en raison des dommages que les effluents des mines de cuivre auraient causés à leurs terres et à leurs eaux.

Les plaignants sont membres de quatre communautés d'agriculteurs artisanaux situées à proximité de la mine de cuivre de Nchanga, exploitée par KCM, filiale de Vedanta. Vedanta a acquis une participation majoritaire dans KCM en 2004. Vedanta est l'une des plus grandes sociétés minières au monde, avec un actif de près de 40 milliards de dollars répartis dans le monde entier.

KCM est la plus grande société d'extraction de cuivre en Afrique et le plus grand employeur du secteur privé en Zambie, avec environ 16 000 employés.

Elle exploite un certain nombre de mines en Zambie, dont la mine de cuivre de Nchanga, qui est la deuxième plus grande mine de cuivre à ciel ouvert du monde.

Les communautés de Shimulala, Kakosa, Hippo Pool et Hellen ont affirmé que l'eau polluée affectait leur santé, provoquant des maladies et des lésions permanentes. L'eau polluée était leur principale source pour boire, se laver, se baigner et irriguer leurs terres agricoles.

La principale source de revenus des requérants était l'agriculture ainsi qu'un peu de pêche dans les rivières. La pollution présumée a dévasté les cultures et affecté la pêche, ce qui a eu un impact considérable sur les revenus de la population locale.

Leigh Day a engagé une procédure au nom des villageois contre Vedanta et KCM devant la Haute Cour de Londres en juillet 2015.

En septembre 2015, Vedanta et KCM ont contesté la compétence des tribunaux anglais pour entendre les plaintes. L'argument selon lequel l'affaire contre Vedanta

était vouée à l'échec faisait partie intégrante de leur défi. En avril 2019, la Cour suprême du Royaume-Uni a rejeté le recours des défenseurs. Il s'agit d'une décision historique en termes de droit anglais sur la juridiction et d'une affirmation claire par la Cour suprême qu'une société mère multinationale peut avoir un devoir de diligence en matière de droit civil en ce qui concerne les activités de sa filiale à l'étranger. En vertu du droit anglais, les entreprises qui s'engagent publiquement à protéger les communautés et l'environnement peuvent être tenues légalement responsables des dommages résultant de la non-application de ces engagements. Les plaintes ont été réglées sans procès complet en décembre 2020, et les parties ont publié la déclaration conjointe ci-contre :

À gauche : Une cliente vivant à proximité de la mine examine son terrain. Ci-dessous : Canalisations déversant des effluents dans la rivière Mushishima, qui serait polluée par la mine de cuivre. • Un client rencontre avec Leigh Day pour donner des instructions à l'équipe au sujet de sa plainte. • Président de Kakosa avec des clients de Leigh Day.



« Sans admettre leur responsabilité, Vedanta Resources Limited et Konkola Copper Mines PLC confirment qu'elles ont accepté, dans l'intérêt des communautés locales, le règlement de toutes les plaintes déposées contre elles par les plaignants zambiens représentés par le cabinet d'avocats anglais Leigh Day »

Zambie

Saturnisme, Anglo American South Africa Limited

Leigh Day, en collaboration avec les avocats de Johannesburg Mbuyisa Moleele, travaille sur une action collective contre Anglo American South Africa Ltd déposée devant la Haute Cour de Johannesburg au nom de plus de 100 000 personnes vivant à proximité de la mine de plomb de Kabwe en Zambie et qui auraient été intoxiquées par le plomb.



La demande de certification d'une action collective est introduite par 13 représentants des plaignants au nom d'enfants de moins de 18 ans, de jeunes filles et de femmes qui ont été enceintes ou qui pourraient l'être à l'avenir. L'objectif de l'action en justice est d'obtenir une indemnisation pour les victimes de saturnisme, ainsi qu'un dépistage du plomb dans le sang pour les enfants et les femmes enceintes de Kabwe, et le nettoyage et l'assainissement de la zone afin de garantir que la santé des générations futures d'enfants et de femmes enceintes ne soit pas mise en danger.

Kabwe a été la plus grande mine de plomb du monde et a fonctionné de 1915 environ jusqu'à sa fermeture en 1994.

De 1925 à 1974, sa période la plus productive, la mine a été détenue et exploitée et/ou gérée par Anglo American South Africa Ltd.

La mine est située à proximité de villages comptant environ 230 000 habitants. Des générations d'enfants ont été empoisonnées par les activités de la mine de Kabwe, connue à l'origine sous le nom de Broken Hill, qui a entraîné une contamination généralisée du sol, de la poussière, de l'eau et de la végétation. Les principales sources de ce plomb toxique provenaient de la fonderie, du traitement du minerai et des décharges de résidus.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), certains des problèmes associés au saturnisme chez les enfants vont de la baisse du QI à des problèmes de comportement et à des troubles de l'humeur.

la croissance est réduite, l'anémie est sévère, les reins sont endommagés et, dans les cas les plus graves, des lésions cérébrales peuvent survenir, voire entraîner la mort.

À Kabwe, chez les jeunes enfants âgés de moins de cinq ans, les études publiées ont systématiquement mis en évidence des taux massivement élevés de BLL. Dans les communes les plus touchées autour de Kabwe, environ 50 % des enfants ont un taux de BLL supérieur à 45 µg/dL, seuil à partir duquel un traitement médical par



antidote est nécessaire. Presque tous les enfants de ces régions ont des taux de BLL supérieurs à 20 µg/dL, le niveau à partir duquel une action urgente est nécessaire pour réduire l'exposition.

L'ampleur de cette catastrophe sanitaire environnementale est évidente depuis des décennies. Par exemple, un article d'une revue médicale de 1972 faisait état d'une pollution extrême au plomb dans la région de Kabwe. En 1975, une thèse du Dr A.R.L. Clark, de la London School of Hygiene and Tropical Medicine, a révélé que les enfants de Kasanda, dans le district de Kabwe, en particulier les nourrissons âgés de 1 à 3 ans, présentaient des taux moyens de BLL étonnamment élevés, atteignant 103 µg/dL.

L'affaire a été portée devant les tribunaux sud-africains où se trouve le siège de la société défenderesse, Anglo American South Africa Ltd. Il est allégué que, de 1925 à 1974, l'AASA a joué un rôle clé dans le contrôle, la gestion, la supervision et le conseil sur les aspects techniques, médicaux et de sécurité des opérations de la mine et qu'elle n'a pas pris les mesures adéquates pour prévenir l'empoisonnement au plomb des résidents locaux et assurer la décontamination des terres contaminées des communautés. En décembre 2023, la Haute Cour de Johannesburg a rejeté la demande de certification de l'action collective. En avril 2024, l'autorisation de faire appel de cette décision devant la Cour Suprême d'Appel de l'Afrique du Sud a été accordée. L'appel devrait être entendu au début de l'année 2025.



Tshego Raphuti, avocat de Mbuyisa Moleele, et Charlotte Armstrong, avocate de Leigh Day, avec des représentants de la communauté de Kabwe. • L'associé Richard Meeran, de Leigh Day, s'entretient avec des membres de la communauté touchés par le saturnisme à Chowa, dans le district de Kabwe. • L'ancienne mine de Kabwe et sa décharge, avril 2004. • Décharge minière de Kabwe, avril 2004. Les villages de Kabwe sont situés à proximité de ces décharges

Brésil

Pollution environnementale, Brazil Iron Limited

Leigh Day représente 103 résidents de deux communautés quilombolas (descendants d'esclaves afro-brésiliens) dans le cadre de plaintes pour pollution environnementale contre des sociétés minières enregistrées au Royaume-Uni, Brazil Iron Limited et Brazil Iron Trading Limited.

Les plaignants vivent à proximité de la mine Fazenda Mocó (« la mine ») dans l'État de Bahia, au Brésil. La mine est exploitée par la filiale brésilienne des sociétés défenderesses, Brazil Iron Mineração Limitada (« BIML »).

Les plaignants affirment que les activités de la mine ont pollué leurs terres, leurs cultures et leurs sources d'eau et que les explosions de la mine ont causé des dommages structurels à leurs maisons. Ils affirment également avoir été dérangés par la poussière et le bruit provenant de la mine et que certains d'entre eux ont subi des lésions physiques et psychologiques en raison des activités de la mine.

Le secrétariat à la santé de l'État de Bahia a inspecté la zone au début de l'année 2021 et a confirmé qu'en raison des activités minières, les deux communautés étaient exposées à des risques de maladies physiques et mentales et que l'eau potable de la zone était impropre à la consommation humaine.

BIML a enfreint à plusieurs reprises les conditions des autorisations environnementales en vertu desquelles elle était autorisée à mener des activités minières expérimentales, ce qui a conduit l'INEMA, l'autorité nationale de régulation environnementale, à suspendre l'activité minière en avril 2022.

De nombreux plaignants sont des agriculteurs qui dépendent des programmes d'aide sociale. En outre, leurs familles occupent ces terres depuis plusieurs générations. Les communautés Quilombola bénéficient d'une protection spéciale en vertu de la législation brésilienne en ce qui concerne l'utilisation de leurs terres, comme le droit d'être consultées avant que des travaux ou des activités ayant un impact sur leurs terres ne soient autorisés.

Les plaintes ont été déposées devant la Haute Cour de Londres en septembre 2023. En octobre 2023, les plaignants ont obtenu une injonction temporaire à l'encontre de Brazil Iron afin de mettre un terme à l'intimidation et au harcèlement présumés de la part des représentants de la mine. Les plaignants ont allégué que deux employés de BIML ont tenté de contraindre certains d'entre eux à abandonner leurs plaintes contre les sociétés anglaises. En novembre 2023, la High Court a jugé que les lettres envoyées directement aux plaignants par les agents des défendeurs constituaient également un contact non autorisé en vertu de l'ordonnance d'injonction. Les défendeurs contestent les allégations de harcèlement et une décision finale sur le maintien de l'injonction sera prise lors d'une nouvelle audience plus tard en 2024.

En avril 2024, les plaignants ont déposé les détails de leur plainte auprès de la Haute Cour. En juin 2024, les défendeurs ont demandé à contester la compétence du tribunal anglais pour entendre l'affaire, qui sera tranchée lors d'une audience qui aura lieu plus tard en 2024. Les plaignants feront valoir que les tribunaux anglais sont le lieu approprié pour l'affaire car ils ne pourraient pas, en pratique, avoir accès à la justice au Brésil.

Madagascar

Pollution environnementale, Rio Tinto

Leigh Day représente un groupe de villageois de la région d'Anosy à Madagascar dans le cadre d'une action en justice contre la société minière britannique et australienne Rio Tinto Plc. La demande porte sur les pertes et dommages subis du fait de l'exploitation de la mine d'ilménite de QIT Minerals Madagascar (QMM) dans la région de Fort Dauphin. Elle concerne plus particulièrement la contamination présumée des sources d'eau locales par des niveaux dangereusement élevés de substances toxiques, en particulier l'uranium et le plomb, qui représentent un risque important pour la santé des communautés.

L'ilménite, qui sert à fabriquer le dioxyde de titane, un pigment blanc utilisé dans les peintures, les aliments et les cosmétiques, est extraite par QMM des sables situés en bordure des lacs Besaroy et Ambavarano. Des études ont montré que les eaux usées des mines contenant des niveaux élevés d'uranium et de plomb ont été déversées dans le milieu environnant. Les villageois dépendent des cours d'eau locaux pour tous leurs besoins domestiques, tels que la boisson, la lessive, la pêche et la cuisine, et puisent régulièrement de l'eau dans les cours d'eau prétendument contaminés par QMM.

Des analyses de sang effectuées dans la communauté ont révélé des niveaux élevés de plomb dans le sang, dépassant les seuils de l'Organisation mondiale de la santé, pour lesquels des soins médicaux sont

recommandés. Le plomb est particulièrement nocif pour les jeunes enfants et peut causer des lésions cérébrales permanentes entraînant une série de troubles cognitifs et comportementaux, tandis que l'exposition à l'uranium peut interférer avec le développement corporel, en particulier chez les enfants et les femmes enceintes, ainsi qu'augmenter les taux de cancer et endommager la fonction rénale.

La région de l'Anosy, dans le sud de Madagascar, compte une population d'environ 500 000 personnes qui vivent avec des taux de pauvreté élevés, une insécurité alimentaire croissante et une pénurie d'eau. Leigh Day a envoyé une lettre avant action à Rio Tinto Plc en avril 2024. Rio Tinto a publiquement contesté les affirmations selon lesquelles la mine QMM aurait pollué les masses d'eau de la région.



Sécurité et droits humains

Alors que les matières premières précieuses telles que le cuivre, l'or et le pétrole deviennent de plus en plus difficiles à localiser, les entreprises multinationales opèrent de plus en plus dans des zones déjà occupées par les communautés locales, y compris les peuples indigènes.

Souvent, les droits humains des personnes vivant à proximité de ces opérations sont négligés au profit des rendements et du profit. L'usage excessif de la force, y compris les tirs à balles réelles et même la torture, en a été la conséquence.

En raison de la faiblesse des protections juridiques et de l'accès à une représentation juridique dans les pays d'accueil, les victimes sont souvent incapables d'obtenir justice au niveau local.

Leigh Day a réussi à obtenir une indemnisation pour des personnes ayant subi des violations des droits humains perpétrées par des forces de sécurité étatiques et privées dans le cadre ou autour des opérations des multinationales britanniques dans les pays du Sud.



Pérou

Sécurité et droits humains, Monterrico Metals

En 2009, Leigh Day a représenté un groupe de 33 indigènes péruviens devant la Haute Cour de Londres. La plainte a été déposée contre la société mère britannique Monterrico Metals Plc.



Nos clients affirment qu'à la suite d'une manifestation sur des questions environnementales, ils ont été torturés, battus et victimes d'abus sexuels par la police péruvienne et des employés de la mine Rio Blanco de Monterrico en août 2005.

En juin 2009, Leigh Day a obtenu des injonctions de gel auprès des hautes cours du Royaume-Uni et de Hong Kong concernant les actifs de Monterrico dans le monde entier. Nous avons agi de la sorte pour protéger les intérêts de nos clients contre l'impact financier de la décision de Monterrico de s'installer à Hong Kong.

Bien que l'entreprise n'ait pas admis sa responsabilité, en juillet 2011, trois mois avant le début du procès, elle a conclu un accord confidentiel avec nos clients pour payer les frais et des indemnisations.



Des clients de Monterrico ont les yeux bandés et sont détenus sur une plate-forme à bétail où ils ont passé la nuit. • Des clients de Monterrico menottés et détenus sur le site de Rio Blanco. • L'avocate associée, Mary Westmacott, avec son client Leonidas Cruz Granda.

Tanzanie

Sécurité et droits humains, African Barrick Gold (Acacia Mining)

Leigh Day a entamé une procédure devant la Haute Cour de Londres en mars 2013 au nom de villageois tanzaniens qui vivaient à proximité de la mine. Les villageois demandaient une indemnisation à African Barrick Gold plc (aujourd'hui Acacia Mining plc) et à sa filiale tanzanienne, North Mara Gold Mine Limited (NMGML), pour des blessures et des décès survenus dans la mine de North Mara, en Tanzanie, exploitée par les sociétés.



Peu après l'ouverture de la procédure en Angleterre, NMGML a tenté de poursuivre nos clients devant le tribunal de Dar es Salaam, en Tanzanie, où ils n'étaient pas représentés par un avocat. Pour éviter que nos clients ne soient poursuivis sans avoir accès à des avocats, Leigh Day a demandé avec succès une injonction anti-poursuite urgente à la Haute Cour de Londres. En conséquence, les entreprises ont dû abandonner la procédure tanzanienne, que le juge anglais a critiquée comme étant une tentative de « torpillage tanzanien » visant à anticiper la procédure anglaise. L'affaire des villageois a donc pu se poursuivre devant la Haute Cour anglaise.

En 2015, les plaintes de 13 villageois concernant des décès et des blessures survenus à la mine, qui avaient été rejetées par Acacia Mining et NMGML, ont fait l'objet d'un règlement à l'amiable.

Le client de Leigh Day, Samwel Mwita, devenu paraplégique après qu'une balle ait transpercé sa colonne vertébrale, reçoit un traitement médical à l'hôpital. Ghati Magige tient une photo de son fils, Emmanuel Magige, qui a été tué par balle et dont le décès a fait l'objet d'une action intentée contre African Barrick Gold. • La mine d'or de North Mara est située aux portes des villages voisins.



Tanzanie

Sécurité & Droits humains, Petra Diamonds

Leigh Day a représenté plus de 70 Tanzaniens qui affirmaient avoir été victimes de graves violations des droits humains perpétrées par les forces de sécurité dans la mine de diamants Williamson en Tanzanie. La mine est détenue à 75 % par Petra Diamonds Limited, une société basée en Angleterre.



Les allégations portent notamment sur des agressions physiques graves, des séquestrations, des fusillades et, dans dix cas, des incidents ayant entraîné la mort d'un mineur. Par crainte de représailles, l'identité des plaignants a été protégée par une ordonnance d'anonymat tout au long de l'affaire.

À la suite de cette affaire, Petra Diamonds a lancé une enquête sur les allégations de violations des droits humains dans la mine. Leur enquête a montré que leur société de sécurité, Zenith Security, était responsable de l'usage excessif de la force, causant des blessures, des mauvais traitements et la perte de vies humaines. L'enquête a révélé que Zenith avait adapté ses munitions pour tirer des projectiles métalliques au lieu de balles en caoutchouc. L'enquête a également révélé des allégations de violence basées sur le genre.

Leigh Day est parvenu à un accord global et étendu (sans reconnaissance de responsabilité) avec Petra en mai 2021. Le règlement comprenait une indemnisation pour les plaignants individuels et un ensemble de mesures visant à améliorer la vie des communautés au sens large, aujourd'hui et dans les années à venir. L'ensemble comprenait la mise en place d'un mécanisme opérationnel de règlement des griefs conforme aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ; la mise en œuvre d'un programme de soutien médical destiné à aider les victimes de violations des droits humains dans la région ; des projets communautaires visant au développement économique ; l'accès aux dossiers hospitaliers ; l'accès à la mine pour la collecte de bois de chauffage ; et la publication d'une politique relative aux défenseurs des droits humains.



George Joseph Bwisige, chef d'un groupe cherchant à émanciper les victimes de violations des droits humains à la mine de diamants Williamson, dans le district de Kishapu • Des agents de sécurité de Zenith posant pour une photo à Mwadui (source, Facebook, 3 septembre 2019).

Tanzanie

Sécurité et droits humains, London Bullion Market Association (LBMA)

Leigh Day est mandaté par les familles de deux mineurs artisanaux tanzaniens décédés en 2019 alors qu'ils travaillaient à la mine d'or de North Mara en Tanzanie. La mine, qualifiée comme l'une des mines les plus meurtrières d'Afrique, a une longue et troublante histoire d'allégations de violations des droits humains à l'encontre de la population locale à l'intérieur et autour de la mine.

Leigh Day ne poursuit pas la mine, mais la London Bullion Market Association (LBMA). La LBMA est le gardien du marché de l'or de Londres, qui est le plus important au monde. Elle définit les normes et les politiques obligatoires qui sous-tendent les quelque 300 milliards de dollars d'or échangés à Londres chaque semaine. Les plaignants affirment qu'en dépit des violations systématiques des droits humains associées à la mine depuis de nombreuses années, la LBMA a continué à certifier l'or provenant de la mine, certifiant ainsi à tort que l'or provenant de la mine n'était pas entaché par des violations graves et anciennes des droits humains.

Les plaignants affirment que le retrait de l'accréditation de la LBMA aurait eu un effet désastreux sur le plan commercial et sur le plan de la réputation de la mine, car son raffineur aurait perdu l'accès au marché de l'or de Londres.

Cela aurait obligé la mine à mettre enfin un terme aux violations systématiques des droits humains dont sont victimes les mineurs artisanaux.

Les questions juridiques soulevées par cette affaire consistent à déterminer si un organisme de certification, tel que la LBMA, peut être tenu légalement responsable d'un processus de certification défectueux qui cause ou contribue à des violations persistantes des droits humains.

Il s'agit d'un domaine du droit en pleine évolution, qui examine quand une personne ou une entité peut être tenue légalement responsable d'un préjudice causé par une autre personne. Les plaignants soutiennent qu'un organisme de certification a un devoir de diligence envers les victimes de violations des droits humains parce qu'il n'a pas fait preuve de la diligence requise en matière de droits humains.



Kenya

Sécurité et droits humains, Camellia Plc

En 2021, Leigh Day a réglé une affaire au nom de 85 Kényans vivant à proximité des activités agroalimentaires de Kakuzi Plc dans le comté de Murang'a, au Kenya. Les plaintes étaient fondées sur des allégations de graves violations des droits humains commises à l'encontre de résidents locaux par des agents de sécurité employés par Kakuzi Plc (« Kakuzi »), une société du groupe Camellia.

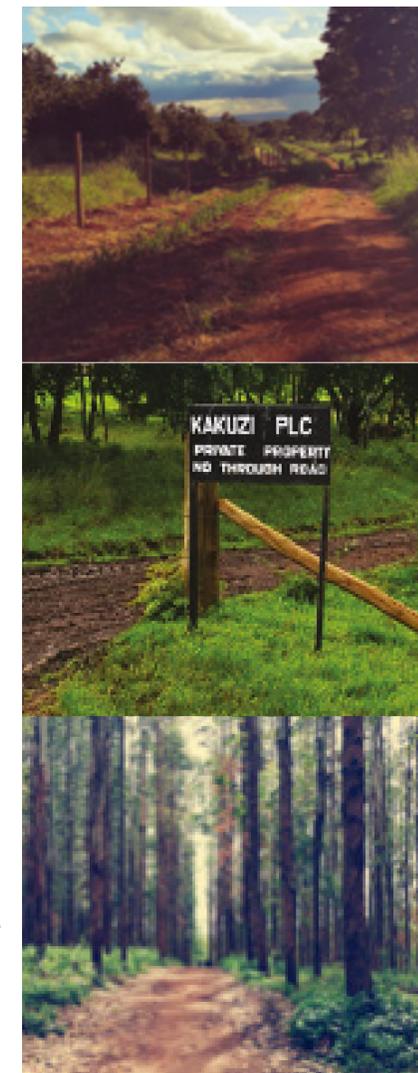
Chacun des plaignants a allégué avoir été agressé physiquement par les gardes de Kakuzi et les plaintes comprenaient (1) des allégations de viol par des gardes (2) des allégations selon lesquelles des gardes avaient violemment dispersé des manifestations contre Kakuzi et (3) le cas d'un jeune homme qui aurait été battu à mort par des gardes de Kakuzi en mai 2018. Les plaintes ont été déposées avec le soutien de la Commission kényane des droits humains, du Centre de recherche sur les entreprises multinationales (SOMO) et du Centre de ressources Ndula. Les défenseurs étaient Camellia Plc et les sociétés du groupe Camellia, Linton Park Plc et RBDA Ltd.

Un règlement a été conclu au nom des plaignants, qui comprenait trois éléments principaux.

Le premier élément était le versement d'une compensation financière à chacun des 85 plaignants.

Le deuxième élément est une série de mesures en faveur des communautés vivant sur et autour de la ferme de Kakuzi : (1) le financement de fours à charbon et l'accès au bois de chauffage afin que les communautés locales puissent produire et vendre du charbon de bois durable ; (2) la construction de deux centres sociaux pour les réunions communautaires ; (3) l'emploi d'agents de sécurité majoritairement féminins pour rassurer visiblement les personnes empruntant les voies d'accès et en particulier les femmes ; et (4) la construction de trois nouvelles routes accessibles à la communauté pour permettre aux gens d'accéder plus facilement aux commodités locales (5) la mise en place d'un groupe de travail technique chargé d'arpenter et de délimiter les terres qui ont été données précédemment par Kakuzi.

Troisièmement, Kakuzi a confirmé qu'elle élaborerait et mettrait en œuvre un mécanisme de règlement des griefs au niveau opérationnel (« OGM »), afin que toute autre allégation de violation des droits humains puisse être résolue équitablement et rapidement, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la justice. L'OGM sera conforme aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains et sera complétée par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique relative aux défenseurs des droits humains. Il a été convenu que cela se ferait dans les 12 mois suivant le règlement. Les plaintes ont été réglées sans reconnaissance de responsabilité.



Photographie du chemin passant devant la plantation de macadamia de Kakuzi • Photographie du panneau de la propriété de Kakuzi. • Photographie du chemin traversant la forêt de Kakuzi.

Mozambique

Sécurité et droits humains, Gemfields Limited

En 2019, Leigh Day a réglé une affaire au nom de 273 plaignants de la région de Montepuez, dans le nord du Mozambique. Le groupe de plaignants était composé de mineurs artisanaux de rubis et de villageois des communautés situées à proximité de la mine de rubis de Montepuez (MRM). MRM est détenue à 75 % par la société britannique d'extraction de pierres précieuses Gemfields Limited, qui est également propriétaire de la prestigieuse marque Fabergé.

Les plaignants ont allégué que les forces de sécurité de la mine, qui comprenaient des employés de MRM et des forces de sécurité publiques et privées agissant pour le compte de la mine, avaient commis de graves violations des droits humains.

Les plaignants affirment avoir été victimes de tirs, battus, violés et/ou abusés sexuellement, soumis à des traitements cruels et dégradants, détenus illégalement et/ou forcés à effectuer des travaux de domestiques.

Leigh Day a également représenté les familles d'un certain nombre de mineurs artisanaux qui ont été tués dans la mine, notamment par balle, battus à mort ou enterrés vivants dans les puits de mine.

En outre, les habitants du village de Namucho, qui se trouve dans la zone de concession minière de MRM, affirment qu'ils ont été victimes de harcèlement de la part de la société minière pendant plusieurs années. Les villageois nous ont raconté qu'à une occasion, le village entier a été incendié par des représentants de la société minière.

Bien que Gemfields n'ait pas admis sa responsabilité en acceptant le règlement, elle a reconnu que des violences s'étaient produites dans la zone minière près de Montepuez.

L'accord de règlement comporte trois éléments principaux. Tout d'abord, le règlement comprend des offres d'indemnisation financière pour chacun des plaignants et fournit une réparation importante. Pour beaucoup, cela leur permettra d'accéder à un traitement médical pour les graves blessures physiques et psychologiques subies à la suite des abus.

Deuxièmement, dans le cadre du règlement, MRM a accepté de fournir à la communauté de Namucho des projets agricoles et des formations. On espère que cela permettra aux villageois de bénéficier d'un revenu durable et d'un développement économique à long terme.



Un réclamant explique comment il a reçu une balle dans la jambe par l'équipe de sécurité de MRM. Il s'est cassé le dos lorsqu'il est tombé dans un puits de mine après avoir reçu une balle et sa jambe a ensuite été amputée sous le genou à la suite du coup de feu.



Des mineurs artisanaux passent au crible les pierres et la boue extraites des puits d'un site d'exploitation minière artisanale, dans l'espoir de trouver un rubis.



Mineurs artisanaux soumis à des traitements cruels et dégradants après avoir été surpris dans la zone de concession minière.



Les villageois de Namucho, qui se trouvent dans la zone de concession de MRM, affirment qu'ils ont été continuellement harcelés par les équipes de sécurité de MRM et expulsés de force à deux reprises au moins, lorsque leurs maisons ont été détruites.

Troisièmement, Gemfields a également accepté de mettre en place un mécanisme indépendant de règlement des griefs au niveau opérationnel (OGM) qui offrira une réparation à toute victime ayant subi des abus dans la mine et que Leigh Day n'a pas été en mesure de représenter.

Les procédures de plainte devraient être mises en place par toutes les entreprises qui souhaitent adhérer aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, et préconisées par les meilleures pratiques de l'industrie.

Cependant, on espère que l'OGM de Gemfields servira de modèle pour l'accès à la justice des victimes de violations des droits humains en relation avec les sociétés minières dans le monde entier. Dans le cadre de l'OGM, un groupe indépendant composé d'un certain nombre d'experts examinera les plaintes des victimes présumées et déterminera le montant de l'indemnisation, le cas échéant, conformément à la législation mozambicaine.

L'OGM sera contrôlé par une organisation indépendante spécialisée dans le domaine des entreprises et des droits humains.

Contexte : La concession minière de MRM dans le district de Montepuez de Cabo Delgado au Mozambique couvre 10 000 km².

Matthew Renshaw, employé de Leigh Day, mène des entretiens avec des « garimpeiros » qui ont été chassés de la mine de rubis de Montepuez vers une mine d'or artisanale voisine.

Corruption et espionnage au sein des entreprises internationales

Dans les affaires que nous traitons, les enjeux peuvent être importants, tant pour les personnes que nous représentons que pour celles contre lesquelles nous nous retournons. Il arrive que les entreprises défenderesses emploient des méthodes illégales à l'encontre des militants, des dénonciateurs et d'autres personnes cherchant à exposer la corruption et les actes répréhensibles, afin de protéger leurs propres intérêts.

Le département international de Leigh Day défend des personnes qui ont subi des préjudices après avoir été ciblées par des entreprises pour avoir mené des campagnes ou tenté de sensibiliser le public à des pratiques illégales.

Par exemple, Leigh Day représente des personnes qui ont subi des conséquences négatives sur leur carrière parce qu'elles ont cherché à dénoncer des actes répréhensibles et de la corruption à l'étranger. Nous représentons également des militants qui ont été illégalement espionnés par des entreprises cherchant à obtenir des informations confidentielles pour nuire à la campagne.



Royaume-Uni

Infiltration d'espionnage au sein d'entreprises, K2

Rob Moore a été engagé et payé par K2 Intelligence, une société basée à Mayfair, pour travailler sur le « projet Spring » et pour infiltrer et espionner le réseau des militants contre l'amiante au profit du client de K2. Le réseau comprend d'éminents militants anti-amiante dont les activités, au niveau international, sont axées sur la prévention des maladies liées à l'amiante.

Dans un document intitulé « Phase One Report », Moore articule les objectifs initiaux du projet et établit le plan pour obtenir des informations, en déclarant : « Je voudrais m'engager avec IBAS [International Ban Asbestos Secretariat] et LKA [Laurie Kazan-Allen] de la manière la plus authentique et la plus sincère possible, afin d'établir un lien à la fois intellectuel et émotionnel avec LKA ».

Moore prétendait être un documentariste qui voulait réaliser un film exposant les dangers de l'amiante et créer une organisation caritative « Stop Asbestos ». Sous cette couverture, Moore s'est introduit au cœur du réseau et, de 2012 à 2016, a eu accès à des informations hautement confidentielles, précieuses pour les clients de K2. Ses activités comprenaient l'enregistrement clandestin de discussions avec des militants de l'interdiction de l'amiante, y compris les plaignants, ainsi que d'exposés présentés lors de réunions privées. Les factures produites par Moore montrent que K2 lui a versé un total de 336 000 livres sterling en honoraires et 130 400 livres sterling en frais.

Sugio Furuya, coordinateur du réseau asiatique pour l'interdiction de l'amiante et Laurie Kazan qui a créé le Secrétariat international pour l'interdiction de l'amiante.



Des poursuites judiciaires contre K2, son directeur général exécutif Matteo Bigazzi et Robert Moore ont été engagées en octobre 2016. Les plaignants étaient d'éminents militants anti-amiante : Laurie Kazan-Allen, Rory O'Neill, Krishnendu Mukherjee, Sugio Furuya et Harminder Bains. Ils ont intenté une action en justice pour abus de confiance, utilisation abusive d'informations privées et violation de la loi sur la protection des données. En octobre et novembre, la High Court a accordé des injonctions contre Moore et K2. Moore a remis plus de 35 000 documents, dont 650 auraient été transmis à K2, selon lui.

En mars 2017, malgré une résistance acharnée, l'identité des clients de K2 a été révélée : Wetherby Select Ltd, une société holding des Îles Vierges britanniques, le lobbyiste kazakh de l'industrie de l'amiante Nurlan Omarov et Daniel Kunin, un ressortissant américain ayant de bonnes relations politiques et directement impliqué dans l'industrie de l'amiante au Kazakhstan. L'objectif du projet Spring était d'obtenir des informations sur la campagne anti-amiante, son financement et ses stratégies, notamment en ce qui concerne l'interdiction de l'importation et de l'utilisation du chrysotile (amiante blanc) en Thaïlande et au Vietnam. Au cours du projet, le client de K2 aurait fait de nombreuses demandes d'information par l'intermédiaire de Matteo Bigazzi. Ces demandes comprenaient des demandes de mises à jour pays par pays des conférences régionales sur l'interdiction de l'amiante et des demandes d'informations sur les attentes des militants quant à la date de mise en œuvre des interdictions de l'amiante. En novembre 2018, K2 a accepté de verser aux plaignants des dommages-intérêts substantiels. Sugio Furuya, coordinateur du réseau asiatique Ban Asbestos, et Laurie Kazan, qui a créé le secrétariat international Ban Asbestos.

Royaume d'Arabie Saoudite

Logiciels espions, Ghanem al-Masarir

Leigh Day représente actuellement Ghanem al-Masarir, (Ghanem) un satiriste de premier plan et un militant des droits humains qui s'oppose ouvertement au régime saoudien. Leigh Day, au nom de Ghanem, a déposé une plainte devant la Haute Cour du Royaume-Uni contre le Royaume d'Arabie Saoudite, alléguant que Ghanem avait été ciblé par un logiciel espion connu sous le nom de Pegasus.



Ghanem al-Masarir, un client de Leigh Day.

Ghanem affirme que le régime saoudien a infecté son téléphone portable avec le logiciel espion, ce qui leur a permis d'accéder à son microphone et à sa caméra pour entendre et enregistrer ce qu'il faisait. Les experts ont confirmé que Ghanem avait reçu des textes malveillants contenant des liens qui semblaient provenir de sociétés de messagerie réputées mais qui, lorsqu'ils étaient cliqués, menaient à des domaines associés au logiciel espion Pegasus. Ils ont conclu, avec un degré de confiance élevé, que l'État responsable du ciblage de Ghanem était le Royaume d'Arabie saoudite. M. Ghanem a déposé une plainte pour dommage corporel résultant de l'utilisation abusive d'informations privées et du harcèlement lié au logiciel espion. Il porte également plainte pour une attaque qu'il a subie et dont il pense qu'elle a été dirigée par le régime saoudien. M. Ghanem a été placé sous la protection de la police en raison d'une menace potentielle pour sa vie. En février 2021, le Royaume d'Arabie Saoudite a demandé l'annulation de la décision de la Cour, arguant que les tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles n'étaient pas compétents pour connaître de la demande car le Royaume, en tant qu'État souverain, bénéficie de l'immunité de juridiction de la Cour. La première audience a eu lieu en juin 2021, et un jugement a été rendu par le juge Julian Knowles le 19 août 2022, donnant raison à Ghanem sur chacun des points soulevés par la requête du Royaume d'Arabie Saoudite.

En décembre 2022, le Royaume d'Arabie Saoudite a fait appel du jugement de la Haute Cour, y compris de la décision de la Cour selon laquelle le Royaume doit payer à Leigh Day 150 000 £ au titre des frais de justice de Ghanem. La Cour d'appel a accordé au Royaume d'Arabie saoudite l'autorisation de faire appel en mai 2023, mais a refusé de modifier la condamnation aux frais prononcée à son encontre. Le régime saoudien ne s'étant pas conformé aux ordonnances de la Cour, Leigh Day a saisi la Cour et a obtenu une ordonnance selon laquelle, à



moins que le Royaume n'effectue un paiement de 210 000 livres sterling à titre de garantie pour les frais de Ghanem avant une date déterminée, son appel serait radié sans autre forme de procès. Le Royaume d'Arabie Saoudite a refusé de fournir cette garantie et a maintenu son immunité souveraine par rapport à la demande de Ghanem. L'appel du Royaume a donc été rejeté par la Cour et il lui a été ordonné de confirmer s'il souhaitait

défendre tout ou partie de la demande de Ghanem et de déposer sa défense.

Les précédents avocats du Royaume d'Arabie Saoudite ne représentent plus le Royaume et celui-ci refuse de s'engager plus dans cette procédure. M. Ghanem reste déterminé à poursuivre sa plainte contre le Royaume d'Arabie saoudite et il demandera bientôt à la Cour de rendre un jugement en sa faveur contre le Royaume.

Royaume de Bahreïn

Logiciel espion et la répression transnationale, Dr Saeed Shehabi et M. Moosa Mohammed.

Leigh Day représente actuellement Dr Shehabi et M. Mohammed dans leurs plaintes contre le Royaume de Bahreïn. Les deux dissidents bahreïnais se sont engagés dans l'activisme politique pour mettre en lumière et condamner les violations des droits de l'homme dans le Royaume de Bahreïn depuis un certain nombre d'années.

Ils affirment qu'en 2011, le Royaume de Bahreïn a infecté leurs ordinateurs portables avec un logiciel de surveillance malveillant connu sous le nom de FinSpy. Ce logiciel espion est fabriqué par le groupe Gamma, une entreprise technologique anglo-allemande. Les dissidents pensent que l'infection a été réalisée, dirigée, autorisée ou causée par le gouvernement de Bahreïn ou ses agents.

Lors d'une précédente audience de la Haute Cour en février 2022, le gouvernement de Bahreïn a soutenu qu'il bénéficiait de l'immunité de juridiction des tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles, que la demande d'autorisation des dissidents de notifier une procédure judiciaire hors juridiction au Royaume de Bahreïn devait être annulée et que la Haute Cour n'était pas compétente pour entendre les plaintes et que celles-ci devaient donc être rejetées. Le Dr Shehabi et M. Mohammed ont fait valoir que, puisque les allégations portent sur des dommages corporels causés par des

actes ou des omissions au Royaume-Uni, l'exception prévue par la loi de 1978 sur l'immunité des États (State Immunity Act) s'applique et que le Royaume de Bahreïn ne bénéficie pas de l'immunité à l'égard de cette procédure.

Dans un jugement rendu en février 2023, la Haute Cour a rejeté les arguments du Royaume de Bahreïn. La Cour a jugé que le Royaume de Bahreïn ne bénéficie pas de l'immunité en vertu de la loi de 1978 sur l'immunité des États (State Immunity Act) en ce qui concerne son utilisation présumée du logiciel de surveillance FinFisher pour infiltrer les ordinateurs du Dr Shehabi et de M. Mohammed. Le Royaume de Bahreïn a fait appel de ce jugement et une audience d'appel a eu lieu devant la Cour d'appel en juillet 2024. En octobre 2024, la Cour d'appel a rejeté l'appel du Royaume de Bahreïn et a jugé sur chacun des points soulevés par le Royaume en faveur du Dr Shehabi et de M. Mohammed.



Rwanda

Logiciels espions

1) Faustin Rukundo 2) Violette Uwamahoro contre la République du Rwanda

Leigh Day représente actuellement les époux Faustin Rukundo (Faustin) et Violette Uwamahoro (Violette) dans leur plainte contre la République du Rwanda.

Faustin et Violette affirment que le téléphone de Faustin a été ciblé par le logiciel espion Pegasus lors du piratage de WhatsApp en avril 2019. Le compte WhatsApp de Faustin a été confirmé comme étant l'un des 1400 ciblés au niveau mondial sur une période de deux semaines.

Facebook, propriétaire de WhatsApp, a engagé une procédure aux États-Unis d'Amérique contre NSO, l'entreprise qui crée le logiciel.

Faustin est un activiste et un membre du groupe d'opposition politique en exil, le Rwanda National Congress. Faustin et Violette portent plainte pour préjudice personnel résultant de l'utilisation abusive d'informations privées, de harcèlement et de détresse émotionnelle infligée intentionnellement en relation avec le logiciel espion.

Leigh Day a déposé la demande de Faustin et Violette devant la Haute Cour en mai 2022 et ils ont été autorisés à notifier leur demande de procédure judiciaire à la République du Rwanda en septembre 2022. La procédure de notification à la République du Rwanda était complexe et la notification n'a donc été effectuée au Rwanda qu'en avril 2024. Faustin et Violette attendent la décision de la Cour sur leur demande.



Faustin Rukundo et Violette Uwamahoro

Emirats Arabes Unis

Corruption internationale / dénonciation, EY (anciennement Ernst & Young)

Leigh Day a représenté M. Amjad Rihan, un ancien associé du cabinet comptable EY (anciennement connu sous le nom d'Ernst & Young), dans le cadre d'une action en justice contre diverses entités du réseau EY.

M. Rihan a affirmé qu'il avait été contraint de démissionner de l'entreprise après avoir refusé de participer à la dissimulation de soupçons de blanchiment d'argent chez un important raffineur d'or à Dubaï.

Dans son jugement du 17 avril 2020, la Haute Cour de Londres a estimé que les défenseurs d'EY avaient manqué à plusieurs reprises à leurs obligations professionnelles et éthiques dans leur gestion de l'audit et a accordé à M. Rihan 10 843 941 dollars américains et 117 950 livres sterling de dommages-intérêts.

M. Rihan était l'associé responsable d'une mission d'assurance en 2013 concernant un raffineur d'or de Dubaï, Kaloti Jewellery International.

L'objectif de la mission était de fournir une assurance raisonnable aux utilisateurs finaux, y compris les consommateurs, les associations commerciales et les banques d'or, que l'or de Kaloti n'était pas lié au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme ou à un conflit armé.

Au cours de la mission, M. Rihan et son équipe ont découvert de graves violations des normes applicables, notamment des transactions en espèces d'une valeur de plusieurs milliards de dollars, l'importation de grandes quantités d'or de fournisseurs marocains qui avait été revêtu d'argent pour éviter les restrictions à l'exportation d'or, et des transactions avec des pays à haut risque tels que le Soudan, la RDC et l'Iran sans avoir fait l'objet d'une diligence raisonnable.

Après que M. Rihan a porté ces questions à l'attention du « bureau mondial » d'EY à Londres, les défenseurs d'EY basés à Londres ont pris le contrôle de l'approche de l'audit de Kaloti et, en collaboration avec le

régulateur de Dubaï, ont participé à diverses mesures destinées à dissimuler les résultats de l'audit à la vue et à l'examen du public.

La Cour a estimé que les rapports d'audit qui ont finalement été publiés étaient trompeurs car ils évitaient d'attirer l'attention sur les résultats de l'audit.

Entre-temps, M. Rihan n'a eu d'autre choix que de démissionner et de rendre les conclusions publiques, ce qu'il a fait en 2014.

Après la dénonciation de M. Rihan, les personnes à l'origine de la société qui fournissait l'or marocain recouvert d'argent ont été reconnues coupables de blanchiment d'argent et de trafic de stupéfiants par un tribunal français en 2017.

Dans le cas de M. Rihan, c'est la première fois que des entités « globales » basées au Royaume-Uni au sein d'une entreprise multinationale sont tenues légalement responsables d'un préjudice survenu dans le cadre d'une mission d'audit ou d'assurance à l'étranger.

Pour condamner les défenseurs EY, le tribunal s'est appuyé sur la décision historique de la Cour suprême dans l'affaire Vedanta (dans laquelle Leigh Day a représenté les plaignants), qui a établi qu'une société mère basée au Royaume-Uni pouvait être responsable des dommages résultant des activités de sa filiale à l'étranger.

Le cas de M. Rihan soulève également d'importantes questions sur l'intégrité des processus de certification tels que ceux qui sous-tendent l'engagement de Kaloti, et en particulier sur la question de savoir si un contrôle indépendant supplémentaire est désormais nécessaire pour restaurer la confiance dans ces systèmes.

Arabie Saoudite

Pots-de-vin

Leigh Day représente le lieutenant-colonel Ian Foxley, un dénonciateur qui a fait part de ses inquiétudes concernant des paiements corrompus totalisant plusieurs millions de livres sterling qui étaient régulièrement versés à de hauts fonctionnaires saoudiens afin de garantir un important contrat de défense du gouvernement avec la Garde nationale d'Arabie saoudite, connu sous le nom de projet SANGCOM



Près de sept années de souffrance pour moi et ma famille ont pris fin avec une condamnation totale par le tribunal. Ma vie a été bouleversée car j'ai été cruellement et sévèrement puni pour avoir insisté sur le fait que je faisais mon travail de manière éthique, professionnelle et légale dans le cadre des audits sur l'or à Dubaï. Le tribunal a statué en ma faveur et a estimé qu'EY avait manqué à ses devoirs envers moi, ce dont je lui suis très reconnaissant. J'espère qu'EY utilisera ce jugement comme une opportunité de s'améliorer et de prendre les mesures nécessaires pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Amjad Rihan, client de Leigh Day

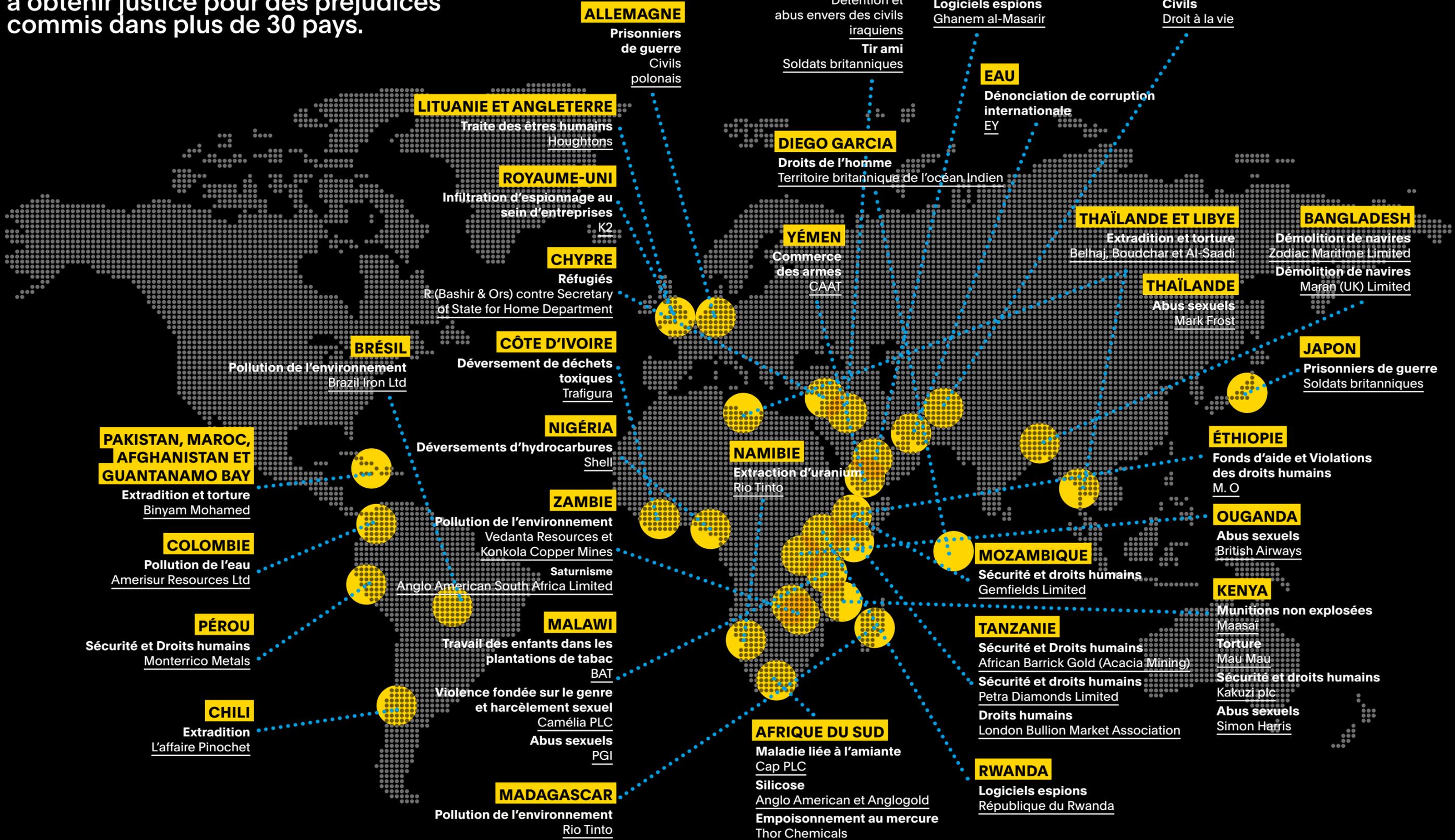
À l'époque, M. Foxley était directeur de programme pour GPT Special Project Management Ltd (GPT), une filiale d'Airbus que le ministère de la Défense avait engagée pour l'aider à mener à bien le projet SANGCOM. M. Foxley a fait part de ses inquiétudes à des hauts fonctionnaires du ministère de la défense, qui ont rapporté ses révélations à GPT à son insu et sans son consentement. M. Foxley affirme qu'en apprenant ses révélations, le directeur général de GPT (une princesse saoudienne de haut rang) a menacé de le jeter en prison à Riyad, ce qui l'a poussé à fuir l'Arabie saoudite par crainte pour sa sécurité. Après son retour à Londres, son contrat avec GPT a été résilié, ce qui, selon M. Foxley, l'a empêché d'obtenir un emploi dans l'industrie de la défense.

À la suite d'une enquête menée par le Serious Fraud Office, GPT a plaidé coupable d'un délit de corruption et s'est vu infliger des amendes et des confiscations d'un montant total de 28 millions de livres sterling. L'argument de M. Foxley est que les preuves mises au jour dans le cadre de la procédure pénale ont révélé que la corruption a été orchestrée et maintenue aux plus hauts niveaux du gouvernement britannique, dès les années 1970.

M. Foxley intente une action en justice devant la Haute Cour contre GPT et le MOD. M. Foxley affirme que le comportement contraire à l'éthique et illégal des défenseurs, qui ont fabriqué/autorisé/sanctionné des pots-de-vin, lui a causé un préjudice économique important, principalement sous la forme d'une perte d'opportunités d'emploi futures.

Le cas de M. Foxley met en lumière le rôle crucial de ceux qui risquent courageusement leur sécurité financière et leur réputation pour dénoncer les abus. Sans ses révélations, cette corruption à haut niveau et ces pots-de-vin n'auraient peut-être jamais été révélés.

L'équipe internationale de Leigh Day a aidé des dizaines de milliers de personnes à obtenir justice pour des préjudices commis dans plus de 30 pays.



Exploitation et esclavage moderne

L'exploitation et l'esclavage moderne sont des activités commerciales importantes. Elle sont estimées à 115 milliards de livres sterling dans le monde. Plus de 40 millions de personnes seraient touchées, dont près de 25 millions de personnes contraintes au travail forcé. L'écrasante majorité d'entre elles sont exploitées dans le secteur privé, souvent dans la construction, l'agriculture ou le travail domestique. Il est essentiel que les entreprises rendent compte de ces violations graves et généralisées des droits humains, non seulement pour mettre fin aux souffrances des victimes d'aujourd'hui, mais aussi pour éviter que d'autres personnes ne soient soumises à de telles pratiques abusives à l'avenir.

Nous mettons notre expertise juridique au service de la lutte contre l'esclavage moderne, que ce soit au Royaume-Uni ou à l'étranger, en déposant des plaintes complexes. Nous représentons des victimes de la traite des êtres humains dans le cadre de poursuites civiles contre des entreprises et des organisations britanniques impliquées dans l'exploitation dont elles font l'objet ou qui en tirent profit.

Nous plaidons également en faveur d'une amélioration de la législation, en soumettant par exemple aux parlements britannique et australien des éléments de preuve concernant les améliorations qui pourraient être apportées à la loi afin de mieux protéger les personnes à risque. Nous travaillons avec une série d'activistes qui cherchent à améliorer l'accès à la justice pour les victimes de l'exploitation et de l'esclavage moderne.



Lituanie et Angleterre

Traite des êtres humains, Houghtons

En 2016, Leigh Day a obtenu une indemnisation substantielle pour les six premiers plaignants à avoir intenté une action devant la Haute Cour contre une entreprise britannique pour esclavage moderne. Dans cette affaire, il est allégué que la société DJ Houghton Catching Services Limited, son directeur et son secrétaire général (collectivement dénommés « Houghtons ») ont soumis des victimes de la traite des êtres humains à une grave exploitation de leur travail dans des exploitations agricoles du Royaume-Uni.

Les plaignants ont fait l'objet d'une traite à partir de la Lituanie et mis au travail dans des exploitations agricoles au Royaume-Uni. Les exploitations dans lesquelles Houghtons envoyait des travailleurs fournissaient des poulets et des œufs de poules élevées en plein air, y compris pour de grandes entreprises qui produisent des marques telles que « Happy Eggs », disponibles dans les supermarchés de tout le pays.

Les travailleurs ont allégué qu'ils étaient soumis à un emploi du temps épuisant, harcelés, agressés et menacés par leurs supérieurs, logés dans des conditions épouvantables et maintenus dans un état d'incertitude permanent. Les travailleurs ont déclaré que les superviseurs les frappaient et se moquaient d'eux parce qu'ils ne travaillaient pas assez vite et qu'un homme intimidait les travailleurs à l'aide de chiens Rottweiler agressifs. Les travailleurs ont souffert d'une série de lésions psychiatriques et physiques.

En juin 2016, Leigh Day a obtenu un jugement de la Haute Cour pour six des travailleurs, selon lequel Houghtons n'avaient pas payé aux travailleurs le salaire minimum légal, avaient effectué des déductions illégales sur leurs salaires et n'avaient pas fourni d'installations adéquates pour se laver, se reposer, manger et boire. En décembre 2016, Leigh Day a obtenu un important règlement d'indemnisation pour les six hommes, couvrant tous les aspects des plaintes contre Houghtons.

En 2017, Leigh Day a fait appliquer l'accord de règlement pour s'assurer que nos clients recevaient leur indemnisation. Cependant, Houghtons a refusé de régler les plaintes de 11 autres travailleurs, soulevant une nouvelle défense selon laquelle seule la société, qui n'avait pas d'actifs, pouvait être responsable des

violations contractuelles et statutaires alléguées et que les défendeurs individuels (le directeur et le secrétaire de la société) n'étaient pas personnellement responsables.

Après un procès préliminaire de quatre jours en février 2019, Leigh Day a obtenu un jugement clé de la Haute Cour selon lequel les défendeurs individuels étaient personnellement responsables des violations commises par l'entreprise et étaient tenus de payer l'indemnisation des travailleurs.

Le juge a estimé que ces personnes avaient soumis les travailleurs à un « régime de travail exténuant et abusif » et qu'elles « ne pouvaient pas [...] croire honnêtement que ce qu'elles faisaient aux ramasseurs de poulets était moralement ou légalement acceptable ». En avril 2021, Leigh Day a obtenu des indemnisations importantes pour les travailleurs à l'issue d'un procès concernant les montants. L'affaire a attiré l'attention des médias. La publicité faite autour des six premiers travailleurs a permis à Leigh Day de recevoir des informations sur l'endroit où se trouvait l'un des hommes soupçonnés d'avoir organisé la traite et d'avoir été impliqués dans les mauvais traitements infligés à des dizaines de travailleurs, y compris en utilisant des chiens agressifs. En conséquence, la première procédure pénale dans cette affaire a été engagée en Lituanie en 2017.



Edikas Mankevicius aurait utilisé des chiens agressifs pour menacer et intimider les employés de Houghtons afin de les maîtriser. Il fait maintenant l'objet de poursuites pénales. • Ci-contre : Laurynas Kelpsa est l'un des six plaignants à avoir reçu une indemnisation après avoir déposé la toute première plainte civile contre une entreprise britannique devant la Haute Cour d'Angleterre pour esclavage moderne. Au total, 17 plaignants ont engagé des poursuites contre Houghtons en Angleterre.

Malawi

Travail des enfants dans les plantations de tabac, BAT et Imperial

Leigh Day représente plus de 10 000 métayers de tabac malawites, dont des centaines d'enfants, dans une action en justice contre British American Tobacco (BAT) et Imperial Brands plc (Imperial), les accusant d'être complices du recours au travail forcé et au travail des enfants dans les exploitations de tabac au Malawi. La plainte a été déposée devant la Haute Cour en décembre 2020.

Le groupe d'agriculteurs et les membres de leurs familles accusent les fabricants de tabac de s'être injustement enrichis, c'est-à-dire d'avoir réalisé d'énormes bénéfices sur les feuilles cueillies par les agriculteurs, qui ont été contraints de travailler pour un salaire dérisoire, sous la peur, la contrainte et de faux prétextes, et qui n'ont eu d'autre choix que de faire également travailler leurs enfants dans les exploitations agricoles.

Il est avancé que les enfants agriculteurs effectuent à peu près les mêmes tâches que les agriculteurs adultes, notamment la construction d'ados pour la plantation, la récolte des feuilles de tabac, l'application de pesticides toxiques et la mise en bottes des feuilles de tabac. Ils affirment que leur travail les empêche régulièrement d'aller à l'école et qu'ils travaillent souvent des journées épuisantes de 10 à 12 heures.

De nombreux métayers affirment que leurs revenus totaux ne dépassent pas, en moyenne, 100 à 200 livres sterling pour le travail d'une famille de cinq personnes pendant dix mois. Les métayers et leurs familles vivent dans les plantations de tabac 10 mois par an pour cueillir les feuilles. Les métayers travaillent sur des terres appartenant à des agriculteurs sous contrat qui concluent des contrats avec des acheteurs de feuilles pour la vente du tabac cultivé sur leurs terres. Ils font ensuite appel aux métayers pour remplir ces contrats en leur nom. Les acheteurs de feuilles vendent les feuilles aux fabricants multinationaux de cigarettes, notamment BAT et Imperial, qui fixent effectivement les prix payés pour les feuilles de tabac.

Un métayer typique cultive et récolte du tabac sur environ un hectare de terre. Une exploitation de cette taille nécessite en moyenne quatre travailleurs. Cependant, les plaignants affirment que le montant payé aux métayers pour leur récolte est trop faible pour qu'ils puissent se permettre d'employer des travailleurs pour les aider dans les fermes. Ils n'ont donc pas d'autre choix que de faire travailler leurs enfants dans les fermes.

Les plaignants affirment que les montants payés à la fin de la saison sont généralement très inférieurs à ce qui avait été promis aux métayers et que, parfois, ils ne reçoivent rien du tout après déduction des prêts et des intérêts. De nombreux agriculteurs affirment qu'ils sont incités à quitter leur domicile dans le sud du Malawi pour se rendre dans les fermes du nord sous de faux prétextes. Ils affirment qu'ils sont souvent trompés sur le travail qu'ils vont effectuer, sur les conditions de travail et de vie, et sur le montant de leur salaire. Les agriculteurs contractuels accordent souvent des prêts aux métayers à des taux d'intérêt excessifs qui les mettent dans une situation de servitude pour dettes.

Les métayers affirment qu'ils ne disposent d'aucun équipement de protection pour le travail et que nombre d'entre eux souffrent de blessures et de maladies, notamment de la maladie du tabac vert. Nombre d'entre eux affirment avoir été menacés de violences physiques et de sanctions financières s'ils tentaient de quitter les exploitations. Ils sont tous très dépendants des agriculteurs sous contrat pour la nourriture, les produits ménagers et l'argent tout au long de la saison.

Les défenseurs ont demandé la radiation de la plainte en mars 2021, mais après une audience de deux jours devant le juge Martin Spencer en mai 2021, la demande des défenseurs a été rejetée. L'affaire va maintenant être portée devant la Haute Cour.



Un métayer remplit ses arrosoirs – afin de pouvoir irriguer sa pépinière de plants de tabac située à proximité • Un métayer et sa famille se rendent dans les champs de tabac • Un métayer et son fils défrichent le champ de tabac en prévision des semis • Vue aérienne des pépinières de plants de tabac.

Abus sexuels

Nous représentons des survivants d'abus perpétrés par des travailleurs caritatifs, des missionnaires et des personnes travaillant pour des organisations britanniques à l'étranger qui, en vertu de leur statut et de leur richesse relative, ont été en mesure d'exploiter certains des enfants les plus vulnérables du monde.

Malheureusement, comme les voyages internationaux sont devenus moins chers et que le wifi s'est répandu, le « tourisme sexuel » a atteint un niveau effrayant. Nombre de nos clients ont été soumis à d'horribles abus dirigés par un tiers par le biais de liaisons vidéo en direct.

Nos clients sont issus de communautés défavorisées, pauvres et marginalisées des pays en développement, ce qui non seulement les expose à un risque plus élevé, mais les empêche également de demander des comptes à leurs agresseurs. L'équipe de Leigh Day travaille en étroite collaboration avec les forces de l'ordre locales et internationales et les organisations non gouvernementales afin d'obtenir une indemnisation pour nos clients et la reconnaissance des actes d'abus qu'ils ont subis.



Kenya et Ouganda

Abus sexuels, British Airways

Simon Wood, pilote pour British Airways, a abusé sexuellement de nombreux enfants et jeunes gens au Kenya et en Ouganda sur une période de 10 ans. Nous avons représenté 22 enfants et jeunes adultes kenyans et 15 enfants et jeunes adultes ougandais qui avaient été abusés sexuellement par Simon Wood.

Je suis tellement heureux parce qu'en tant qu'enfant, j'ai été écoutée.

Paroles d'un client après le règlement de son sinistre (2016)

Même si cela me rappelle tout ce qui s'est passé dans le premier, de l'autre côté je ressens de l'espoir, je sens que ça va être [redacted] encore une fois parce que je pense que je retourne à l'école et que je vais suivre un traitement – ça me donne l'espoir de vivre..

Certains des survivants ont été violés à plusieurs reprises. Des évaluations psychiatriques ont révélé que de nombreux enfants souffraient de graves lésions psychiatriques.

Les survivants ont affirmé que Simon Wood, un pilote de British Airways, avait pu accéder aux enfants et commettre les abus grâce à son travail bénévole dans le cadre de l'action caritative de British Airways. Ils ont affirmé que British Airways avait fait preuve de négligence, car elle n'avait pas pris de mesures pour prévenir les abus, alors que des soupçons auraient été exprimés à de nombreuses reprises auprès de la compagnie aérienne.

L'affaire a été réglée avec succès. On espère que le règlement aidera d'une certaine façon les enfants à se remettre du traumatisme qu'ils ont subi.

However much this reminds me each and everything happened in the first, in the other side I feel hope, I feel that I am going to be [redacted] again because I think I am going back to school and I am going to have treatment - that gives me hope for life.

Thaïlande

Abus sexuels, Mark Frost

Mark Frost s'attaquait à de jeunes garçons issus de familles pauvres et désespérées en Thaïlande. Il les soignait en leur offrant des friandises et des cadeaux et en leur permettant de jouer dans sa piscine.

Après avoir gagné leur confiance, il a commis des actes horribles à leur rencontre. Certains de ces abus ont été diffusés en direct et dirigés par un autre homme.

Lors de sa condamnation en février 2017, le juge a décrit les actes de M. Frost comme « le catalogue le plus effroyable d'abus sexuels », des abus « horribles et profondément troublants ».

Nous avons représenté les survivants dans les demandes d'indemnisation contre Mark Frost. Le règlement auquel nous sommes parvenus permettra à ces huit garçons d'accéder à un traitement thérapeutique et de retourner à l'école.

Kenya

Abus sexuels, Simon Harris

Simon Harris a abusé de nombreux enfants des rues vulnérables au Kenya pendant plusieurs années.

Lors de sa condamnation, le juge a déclaré : « Il est tout à fait clair que vous avez un intérêt sexuel illégal pour les jeunes garçons »

Après avoir courageusement témoigné contre M. Harris lors de son procès pénal, nous avons représenté ces enfants dans le cadre d'une action civile contre Simon Harris.

Le règlement de ces demandes a permis à ces enfants d'avoir la possibilité de sortir de la rue et d'accéder à un avenir meilleur.



Violence de genre et sexuelle

Leigh Day représente des personnes du monde entier qui ont été victimes de violences basées sur le genre (« GBV ») et d'abus sexuels. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables à l'exploitation au sein de leurs communautés et les violations des droits humains à leur rencontre sont malheureusement répandues dans de nombreux pays et secteurs d'activité.

Depuis 2019, Leigh Day a été mandaté par plusieurs travailleuses de plantations dans le cadre de demandes d'indemnisation découlant de graves allégations d'agressions sexuelles et/ou de harcèlement sexuel subies dans le cadre de leur emploi dans des plantations de thé et de noix appartenant à des multinationales britanniques au Malawi et au Kenya.

Le risque de viol, d'abus sexuel et de harcèlement des femmes travaillant dans les plantations dans le monde entier est connu de longue date et bien documenté.

Il existe un problème systémique de travailleurs masculins dans les plantations qui abusent de leur position de pouvoir par rapport aux femmes qui travaillent sous leur supervision. Cet abus de pouvoir prend souvent la forme de viols, d'agressions sexuelles, de harcèlement sexuel, de coercition sexuelle et de comportements discriminatoires.

En effet, les caractéristiques du travail dans les plantations, qui consiste pour l'essentiel en un travail non qualifié, souvent effectué seul dans les champs, rendent les travailleuses particulièrement vulnérables à la violence sexuelle et à la discrimination. En outre, la nature temporaire et informelle du travail crée un déséquilibre de pouvoir entre les employeurs et les employés, dont les superviseurs masculins peuvent facilement abuser.



Malawi

Violence de genre et sexuelle, PGI Group Ltd / Lujeri Tea Estates

Leigh Day a représenté 36 femmes malawites qui affirmaient avoir été victimes de violence de genre (y compris, dans certains cas, de viol) et de harcèlement sexuel alors qu'elles travaillaient dans des plantations de thé dans les districts de Mulanje et de Thyolo, au Malawi. Les femmes étaient employées par Eastern Produce Malawi Ltd (« EPM »), une filiale indirecte de Camellia plc.

Lujeri fournit certaines des marques de thé les plus connues du Royaume-Uni, telles que PG Tips, Tetley et Yorkshire Tea, ainsi qu'un certain nombre des plus grands supermarchés britanniques, dont Waitrose, Marks & Spencer, Tesco et Sainsbury's, pour leurs propres marques de thé. En mars 2021, une enquête du Sunday Times a révélé que « sous la pression des acheteurs », Lujeri avait chargé Impactt, une société de conseil en commerce éthique, d'enquêter sur les allégations d'abus sexuels dans le domaine. Selon le rapport du Sunday Times, « ses conclusions sont accablantes ».

À peu près au même moment que l'enquête du Sunday Times, l'accréditation Rainforest Alliance de Lujeri a été suspendue à la suite d'audits d'enquête inopinés, qui ont révélé divers domaines de non-conformité aux normes Rainforest Alliance pertinentes, y compris le harcèlement sexuel. Elle a été rétablie en octobre 2021.

L'affaire a été réglée à l'amiable sur une base confidentielle, sans reconnaissance de responsabilité, en juillet 2022.



Malawi

Violence de genre et sexuelle, Camellia Plc

Leigh Day représente 36 femmes malawites qui affirment avoir été victimes de violences sexistes (y compris, dans certains cas, de viols) et de harcèlement sexuel dans le cadre de leur travail dans des plantations de thé des districts de Mulanje et de Thyolo au Malawi, alors qu'elles étaient employées par Eastern Produce Malawi Ltd (EPM), une filiale indirecte de Camellia plc.

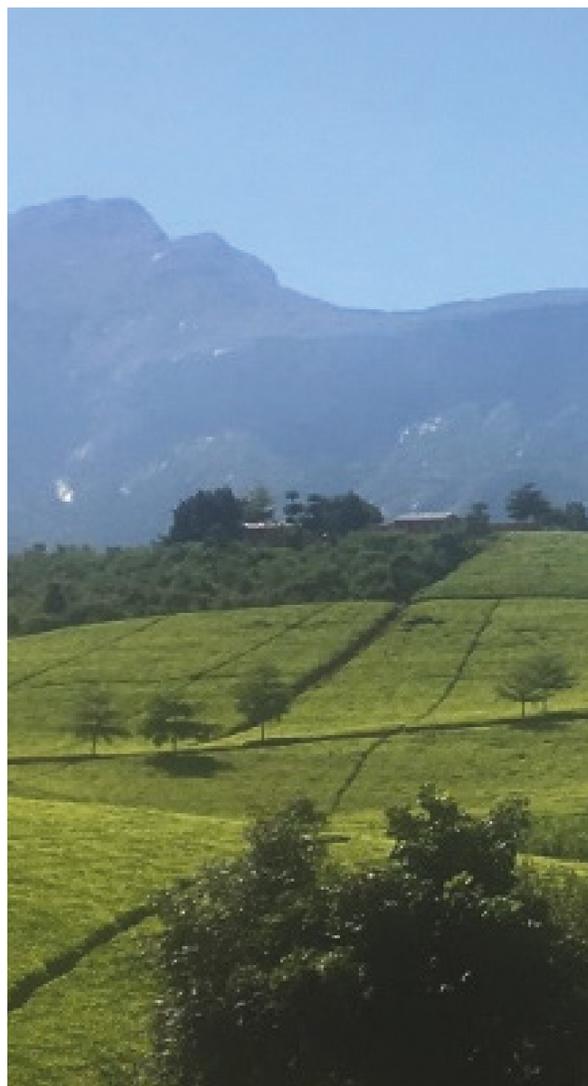
Ces plaintes ont été déposées devant la Haute Cour de Londres le 31 octobre 2019 contre Camellia Plc, Linton Park Plc, Robertson Bois Dickson Anderson Limited, ensemble « les défenseurs anglais » et EPM.

Le 11 février 2021, un règlement innovant des plaintes a été convenu entre les parties. Il prévoit l'indemnisation des plaignantes et la mise en place d'un certain nombre de mesures destinées à améliorer la sécurité des employées d'EPM et à améliorer les conditions de vie des femmes dans l'ensemble de la communauté. Ces mesures comprennent une initiative d'autonomisation des femmes qui financera des projets visant à améliorer les compétences, les possibilités d'emploi et le niveau d'éducation des femmes et des jeunes filles à l'intérieur et autour des opérations d'EPM.

En outre, EPM a accepté de modifier ses pratiques de travail afin d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des femmes travaillant dans ses plantations. Il est important de noter que l'EPM a mis en place un mécanisme de règlement des griefs au niveau opérationnel.

contrôlé de manière indépendante pour garantir que toute personne souhaitant déposer un grief en rapport avec la violence fondée sur le genre et/ou le harcèlement sexuel dans le cadre de ses activités soit en mesure d'obtenir rapidement une réparation appropriée. Le mécanisme de règlement des griefs au niveau opérationnel sera supervisé par des experts internationaux.

Il s'agit d'un accord novateur, qui prévoit non seulement une indemnisation pour les plaignants, mais aussi des changements significatifs dans les pratiques de travail d'EPM, ainsi qu'un large éventail de mesures qui devraient également apporter des améliorations et des opportunités significatives aux femmes et aux enfants des communautés dans lesquelles EPM opère, et ce pour les années à venir.



Kenya

Violence de genre et sexuelle, Unilever

Leigh Day agit au nom de plus de 80 femmes kenyanes qui affirment avoir été victimes de harcèlement sexuel et de violence de genre dans le cadre de leur emploi dans des plantations de thé kenyanes appartenant à l'époque à Unilever plc.

Certains des récits rapportés par les plaignantes (notamment le fait d'avoir été harcelées sexuellement par des superviseurs masculins ou d'avoir été contraintes à une relation sexuelle de peur de perdre leur emploi) font écho à de nombreuses préoccupations soulevées par les travailleuses des plantations à travers le monde et sont représentatifs de problèmes systémiques plus larges dans la chaîne d'approvisionnement de l'agro-industrie – l'industrie du thé en particulier. Le 29 septembre 2023, une procédure judiciaire a été engagée contre Unilever Plc devant la Haute Cour de Londres.

Les plaintes sont déposées pour négligence, sur la base du fait qu'il existait un problème clair et systémique de harcèlement sexuel et de violence fondée sur le sexe dans les plantations de thé et qu'Unilever Plc, en tant que société mère, avait un devoir de diligence à l'égard des plaignantes en prenant toutes les mesures raisonnables pour éviter qu'elles ne soient soumises à des mauvais traitements sexuels.



Actions civiles à l'encontre du Gouvernement britannique

Les affaires menées par Leigh Day au nom de citoyens britanniques et étrangers dont les droits ont été violés par le gouvernement britannique ont permis à nos clients d'obtenir une justice essentielle. Et ce, malgré la pression massive exercée par l'État dans de tels cas. En poursuivant ces affaires, nos clients ont contribué à faire respecter l'État de droit. Ces affaires ont porté sur des questions juridiques extrêmement complexes, faisant intervenir le droit international, le droit de la guerre et les législations nationales des différents pays.

Colonel Daoud Mousa, père de Baha Mousa

Irak

Torture, Baha Mousa

Baha Mousa, un réceptionniste d'hôtel de 26 ans, et neuf autres personnes ont été arrêtés par les forces britanniques à Bassorah, dans le sud-est de l'Irak, en septembre 2003.

Trente-six heures après sa détention, Baha Mousa était mort. Il a été battu et soumis à des « techniques de conditionnement » telles que la cagoule, la privation de sommeil et les positions de stress.

L'autopsie a révélé 93 blessures distinctes sur son corps, dont des côtes fracturées et un nez cassé.

Leigh Day a représenté la famille de Baha Mousa et les neuf détenus dans une procédure civile contre le ministère de la défense pour torture et traitement illégal.

En juillet 2008, le ministère de la défense a accepté un règlement d'une valeur de 2,83 millions de livres sterling.

En mai 2008, le gouvernement britannique a annoncé qu'une enquête publique serait menée pour examiner les circonstances qui ont conduit à la mort de Baha Mousa et aux mauvais traitements infligés à neuf autres personnes, ainsi que la mesure dans laquelle l'utilisation de « techniques de conditionnement » – interdites par le gouvernement britannique depuis 1972 – a été autorisée par la chaîne de commandement de l'armée. Leigh Day a représenté conjointement les neuf victimes et la famille de Baha Mousa dans le cadre de l'enquête publique.

En 2011, l'enquête a été conclue et dans son rapport, le président de l'enquête, Sir William Gage, a vivement critiqué le ministère de la défense pour des défaillances systémiques qu'il a directement impliquées dans la mort de Baha Mousa.



Baha Mousa avec sa femme et ses fils.

Pakistan, Maroc, Afghanistan et Guantanamo Bay

Extradition et torture, Binyam Mohamed

Binyam Mohamed, résident britannique, a été arrêté au Pakistan en 2002. Il a été détenu et torturé pendant deux ans, d'abord au Pakistan, puis dans des centres de détention secrets au Maroc et en Afghanistan. Il a ensuite été transféré dans le tristement célèbre centre de détention américain de Guantanamo Bay, d'où il a finalement été libéré en 2009.

Leigh Day a représenté Binyam Mohamed dans une procédure civile contre les services de sécurité britanniques, le Foreign Office et le Home Office.

Nous avons obtenu du gouvernement britannique qu'il révèle son implication dans la détention et les interrogatoires de Binyam Mohamed.

Nous avons ensuite représenté Binyam Mohamed pour qu'il poursuive avec succès le gouvernement britannique pour complicité dans sa détention illégale et les mauvais traitements qu'il a subis.

En 2008, la Haute Cour anglaise a jugé que les services de sécurité britanniques avaient facilité l'interrogatoire de Binyam Mohamed au Pakistan alors qu'ils savaient que sa détention y était illégale.

La Cour a également constaté qu'ils avaient continué à faciliter ses entretiens avec les autorités américaines au cours des deux années suivantes, alors qu'ils savaient que Binyam Mohamed était détenu secrètement en dehors de la garde des États-Unis.

La Haute Cour a en outre estimé que Binyam Mohamed avait été soumis au Pakistan à un traitement qui, s'il avait été administré par des fonctionnaires britanniques, aurait été contraire à l'interdiction de la torture au Royaume-Uni.

L'action civile de Binyam Mohamed a été résolue avec succès en 2010. Ce litige a conduit le Premier ministre britannique à annoncer l'ouverture d'une enquête publique, appelée « Detainee Inquiry » (enquête sur les détenus), afin d'examiner le rôle joué par le Royaume-Uni dans le traitement inapproprié des personnes détenues dans le cadre d'opérations de lutte contre le terrorisme à l'étranger.



Cliente, Binyam Mohamed

Champ de mines à Guantanamo Bay, Cuba



Thaïlande et Libye

Extradition et torture, Belhaj, Boudchar et Al-Saadi

Début mars 2004, Abdul-Hakim Belhaj, un ancien opposant au régime de Kadhafi en Libye, et sa femme enceinte, Fatima Boudchar, ont été détenus et torturés dans un site noir de la CIA à Bangkok, puis extradés en Libye.

Début mars 2004, Abdul-Hakim Belhaj, un ancien opposant au régime de Kadhafi en Libye, et sa femme enceinte, Fatima Boudchar, ont été détenus et torturés dans un site noir de la CIA à Bangkok, puis extradés en Libye.

Plus tard dans le mois, un autre opposant à Kadhafi, Sami al-Saadi, sa femme et leurs quatre jeunes enfants ont été enlevés à Hong Kong et extradés en Libye. Les enfants, qui étaient alors âgés de six à douze ans, étaient complètement terrifiés pendant le vol d'extradition. Ils ont été retenus dans une partie non éclairée de l'avion, sans savoir si leurs parents se trouvaient à bord. Une fois en Libye, Abdul-Hakim Belhaj et Sami al-Saadi ont tous deux été détenus, torturés et soumis à des procès d'une iniquité flagrante avant d'être condamnés à mort. Ils ont tous deux été libérés en mars 2010.

Mme Boudchar a été emprisonnée en Libye pendant quatre mois alors qu'elle était enceinte. Elle a été libérée trois semaines avant d'accoucher, alors que sa santé et celle de son bébé étaient précaires.

Après la chute du régime de Kadhafi en Libye en 2011, des documents confidentiels ont été découverts dans les bureaux de responsables des services de renseignement libyens à Tripoli. Ces documents montraient l'implication apparente des services de sécurité britanniques – MI5 et MI6 – dans les extraditions extraordinaires d'Abdul-Hakim Belhaj et de Sami al-Saadi et de leurs familles. Il s'agit notamment d'une télécopie apparemment envoyée par le MI6 aux services de renseignement libyens le 1er mars 2004, dans laquelle le MI6 informait les Libyens de l'endroit où se trouvait M. Belhaj en Malaisie.

Leigh Day, en collaboration avec l'organisation non gouvernementale Reprieve, a engagé une procédure devant la Haute Cour d'Angleterre en juin 2012 au nom des deux familles contre Jack Straw (ancien ministre des affaires étrangères), Sir Mark Allen (ancien chef de

la lutte contre le terrorisme au MI6), le MI6, le MI5 et divers services gouvernementaux.

En décembre 2012, la plainte déposée par Sami al-Saadi et sa famille a été réglée pour un montant de 2,23 millions de livres sterling. Abdul-Hakim Belhaj et sa femme ont proposé de régler leur plainte pour une livre sterling, mais seulement sous réserve d'excuses publiques et d'une reconnaissance de responsabilité. Leur offre n'a pas été acceptée. En 2013, le gouvernement a tenté de faire annuler la plainte au motif qu'elle concernait les actes ou omissions présumés d'autres États et qu'elle pouvait donner lieu à des critiques à l'égard de ces États, en particulier des États-Unis. Leigh Day s'est opposé avec succès à la demande. Dans un arrêt de 2017 qui a eu un impact considérable, la Cour suprême a décidé d'autoriser Abdul-Hakim Belhaj et son épouse à poursuivre leurs plaintes.

Le 10 mai 2018, le procureur général, Jeremy Wright QC MP, a présenté des excuses sans réserve à M. Belhaj et à Mme Boudchar au nom du Premier ministre pour le rôle joué par le gouvernement britannique dans leur « détention, extradition et souffrance ».

Le couple a également reçu une lettre d'excuses de la part du Premier ministre lui-même. Dans une déclaration inédite devant le Parlement britannique, le procureur général s'est excusé sans réserve pour les « expériences atroces » que le couple a vécues après avoir été détenu en Asie du Sud-Est avant d'être extradé en Libye. M. Wright a reconnu que le gouvernement britannique avait « cherché à obtenir des informations sur vous et auprès de vous » pendant que M. Belhaj était emprisonné et torturé par le régime de Kadhafi.

Fatima Boudchar était présente au Parlement avec son fils pour entendre les excuses et assister à cet événement historique. Le texte intégral des excuses du Premier ministre, présentées par le procureur général le 10 mai 2018, figure ci-contre.

Abdul Hakim-Belhaj rencontre l'ambassadeur du Royaume-Uni.
• Cori Crider de Reprieve avec Fatima Boudchar ; Le fils de Fatima et l'associée de Leigh Day, Sapna Malik.



10 DOWNING STREET
LONDON SW1A 2AA

M. Belhaj et Mme Boudchar -

Le procureur général et les hauts fonctionnaires du gouvernement britannique ont entendu directement vos témoignages sur votre détention, votre extradition et les expériences atroces que vous avez subies. Vos récits étaient émouvants et ce qui vous est arrivé est profondément troublant. Il est clair que vous avez tous deux été soumis à un traitement épouvantable et que vous avez beaucoup souffert, notamment de l'atteinte à la dignité de Mme Boudchar, qui était enceinte à l'époque.

Le gouvernement britannique croit en vos récits. Aucun d'entre vous n'aurait dû être traité de cette manière.

Les actions du gouvernement britannique ont contribué à votre détention, à votre extradition et à vos souffrances. Le gouvernement britannique a partagé des informations vous concernant avec ses partenaires internationaux. Nous aurions dû faire plus pour réduire le risque que vous soyez maltraités. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un manquement de notre part.

Plus tard, pendant votre détention en Libye, nous avons cherché à obtenir des informations sur vous et auprès de vous. Nous avons manqué à tort des occasions d'alléger votre sort : cela n'aurait pas dû se produire.

Au nom du gouvernement de Sa Majesté, je présente des excuses sans réserve. Nous sommes profondément désolés de l'épreuve que vous avez tous deux subie et du rôle que nous y avons joué.

Le gouvernement britannique a tiré de nombreuses leçons de cette période. Nous aurions dû comprendre beaucoup plus tôt les pratiques inacceptables de certains de nos partenaires internationaux. Et nous regrettons sincèrement nos échecs.

Irak

Détention et abus, Civils irakiens

Leigh Day a représenté des centaines de civils irakiens dans des plaintes contre le gouvernement britannique. Les plaintes portent sur des allégations d'agressions, de détentions illégales, de traitements inhumains et dégradants, de torture et d'homicides illégaux commis par des soldats britanniques en Irak entre 2003 et 2010.

Après le règlement extrajudiciaire de plus de 320 affaires entre 2008 et 2014, plusieurs questions juridiques essentielles dans les affaires restantes ont été tranchées par les tribunaux anglais, y compris la Cour suprême, entre 2014 et le début de l'année 2017.

Puis, en décembre 2017, un juge de la Haute Cour a rendu un jugement historique à l'issue de procès complets dans le cadre de quatre plaintes test, estimant que les plaignants avaient été soumis par l'armée britannique à des traitements inhumains et dégradants et à une détention illégale en violation de leurs droits protégés par la Convention européenne des droits humains, le droit anglais et les Conventions de Genève.

Les quatre requérants ont obtenu des dommages-intérêts.



Des soldats britanniques soumettent des prisonniers irakiens à des traitements dégradants et inhumains au Camp Bread Basket, à Bassorah, en Irak, le 15 mai 2003.



Sapna Malik avec des clients irakiens et l'ancien membre du Parlement Jo Whalley. • L'associée Sapna Malik s'entretient avec un client en Syrie.



Irak

Tir ami, soldats britanniques

Le 25 mars 2003, au quatrième jour de la guerre d'Irak, un char britannique Challenger II a été attaqué par erreur par un autre char britannique. Deux soldats ont été tués et deux autres membres d'équipage ont été gravement blessés lors de ce qu'on appelle un tir ami.



Andrew Julien,
Leigh Day client

Les plaintes concernant le Challenger portent sur des défaillances présumées dans la formation, y compris la formation avant le déploiement et sur le théâtre, et la fourniture de technologie et d'équipement... Au stade où les hommes sont formés... ou où des décisions sont prises concernant l'équipement des chars ou d'autres véhicules de combat, on a le temps de réfléchir, de planifier et de faire preuve de discernement. Ces activités sont suffisamment éloignées des pressions et des risques liés aux opérations actives contre l'ennemi pour qu'il ne soit pas déraisonnable de s'attendre à ce qu'un devoir de diligence soit exercé.

Leigh Day a représenté la famille du caporal Stephen Allbutt, qui a été tué lors de l'incident, ainsi que Daniel Twiddy et Andrew Julien, deux soldats gravement blessés lors de l'attaque. La plainte déposée contre le ministère britannique de la défense faisait état d'une négligence de sa part, car il n'avait pas suffisamment formé et équipé les soldats et/ou leurs chars d'une technologie qui aurait pu éviter les blessures et les décès.

Le ministère de la défense a fait valoir qu'il n'avait pas de devoir de diligence parce que les décès et les blessures étaient survenus au combat et étaient donc couverts par la doctrine de l'immunité de combat. Elle a également fait valoir que la demande soulevait des questions relatives aux ressources militaires et à l'approvisionnement, qui relèvent de la politique et non de la justice. Ces arguments ont été rejetés par la Haute Cour, la Cour d'appel et la Cour suprême. Finalement, les plaignants ont décidé de ne pas poursuivre l'affaire. Cependant, l'affaire a établi un principe juridique important concernant le devoir de diligence de l'État à l'égard des soldats.

Lord Hope

L'arrêt de principe de la Cour suprême, a été rendu par Lord Hope.



Afghanistan

Torture, Serdar Mohammed

Leigh Day a représenté plus de 20 citoyens afghans dans des plaintes contre le gouvernement britannique. Les plaintes portent sur des allégations de détention illégale, de traitements inhumains et dégradants, d'agressions et d'homicides illégaux commis par des soldats britanniques en Afghanistan entre 2005 et 2013. La plupart de ces plaintes ont été suspendues dans l'attente d'un jugement dans l'affaire Serdar Mohammed, qui fait autorité en la matière, mais elles sont maintenant en cours de traitement.

Serdar Mohammed a été arrêté en Afghanistan en avril 2010 et détenu sans inculpation pendant 104 jours par les forces armées britanniques.

Il a ensuite été transféré en détention afghane, où il affirme avoir été torturé, contraint d'apposer son empreinte sur des aveux et condamné à une longue peine de prison à l'issue d'un procès de 15 minutes tenu dans une langue qu'il ne comprenait pas.

En juillet 2015, la Cour d'appel du Royaume-Uni a jugé que la détention de Serdar Mohammad au-delà de 96 heures était illégale.

Le ministère de la défense a fait appel de la décision et l'affaire a été portée devant la Cour suprême.

En janvier 2017, la Cour suprême a estimé que, conformément à diverses résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, les forces britanniques étaient légalement habilitées à détenir des prisonniers en Irak et en Afghanistan pour une durée supérieure à 96 heures, à condition que cela soit « nécessaire pour des raisons impérieuses de sécurité ».

Toutefois, la Cour suprême a également estimé que les forces britanniques avaient le devoir de fournir des garanties procédurales adéquates à ces détenus afin d'éviter que leur détention ne devienne arbitraire et que Serdar Mohammed avait été privé de ces garanties minimales.



Recours de droit public contre le Gouvernement britannique

Le travail de Leigh Day, qui représente les personnes les plus marginalisées à travers le monde, est constamment confronté aux questions de droits humains les plus difficiles de notre époque. Agissant pour le compte de clients du monde entier, nos affaires de droit public obligent le gouvernement britannique à rendre compte des décisions qu'il prend et dont les conséquences dépassent largement les frontières du Royaume-Uni. Elles font également progresser les droits humains par le biais d'affaires portées devant des tribunaux régionaux et internationaux en dehors du Royaume-Uni. Au fond, nombre de ces affaires visent à garantir que les gouvernements agissent de manière juste et équitable et que leurs actions soient soumises à l'obligation de rendre des comptes et à la transparence. Leigh Day continue de se battre bec et ongles pour ses clients afin d'obtenir des changements significatifs.



Yémen

Commerce des armes, CAAT

Leigh Day a représenté la Campaign Against Arms Trade (CAAT) dans sa contestation de la décision du gouvernement de continuer à autoriser la vente d'armes à l'Arabie saoudite. Le gouvernement a continué à accorder des licences en dépit d'allégations sérieuses et de preuves irréfutables selon lesquelles les forces saoudiennes risquaient manifestement d'utiliser ces équipements pour violer le droit international humanitaire (DIH) dans le cadre des bombardements qu'elles mènent actuellement au Yémen.



Leigh Day a fait valoir que la décision d'accorder les licences était contraire à la loi, car le secrétaire d'État au commerce international est tenu de refuser les demandes de licence s'il existe un « risque évident » que les armes « puissent » être utilisées dans « une violation grave du droit international humanitaire ».

La Cour a jugé illégale la procédure suivie par le gouvernement pour accorder des licences d'exportation d'armes vers l'Arabie saoudite. Dans son jugement, le Master of the Rolls a conclu qu'il était « irrationnel et donc illégal » que le secrétaire d'État ait pris des décisions concernant des demandes de licences d'exportation sans avoir au moins évalué si les incidents passés constituaient ou non des violations du droit international humanitaire et, dans l'affirmative, si les mesures prises par la suite signifiaient qu'il n'y avait plus de « risque clair » que les exportations futures puissent en être. Les juges ont déclaré : « La question de savoir s'il existe un schéma historique de violations du droit international humanitaire (...) est une question à laquelle il faut répondre. » Le secrétaire d'État au commerce international doit maintenant réexaminer les licences conformément à cette approche juridique correcte.

Arabie Saoudite

Commerce des armes, BAE Systems

Leigh Day a représenté deux organisations – Campaign Against Arms Trade (CAAT) et The Corner House – qui contestaient la décision du directeur du Serious Fraud Office (SFO) de mettre fin à une enquête sur des allégations de corruption dans les ventes d'armes à l'Arabie Saoudite par BAE Systems.



« Personne, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ce pays, n'a le droit d'interférer avec le cours de notre justice. C'est le fait que le gouvernement et la partie défenderesse n'aient pas tenu compte de ce principe essentiel qui justifie l'intervention de cette Cour. »

Lord Justice Moses

BAE craignait de perdre une importante vente d'armes saoudiennes si l'enquête n'était pas interrompue et a fait pression sur le gouvernement britannique pour qu'elle soit abandonnée. L'Arabie saoudite avait menacé d'annuler la vente d'armes et de mettre fin à la coopération diplomatique et en matière de renseignement si l'enquête se poursuivait. En avril 2008, dans un jugement historique, la Haute Cour de Londres a estimé que le directeur du SFO avait agi illégalement en interrompant l'enquête. Dans son jugement, très critique à l'égard du gouvernement, Lord Justice Moses a déclaré :

En juillet 2008, la Chambre des Lords a annulé la décision, estimant que, bien qu'il soit « extrêmement déplaisant qu'un fonctionnaire indépendant se sente obligé de céder à des menaces de quelque nature que ce soit », le directeur du SFO avait légalement le droit de prendre cette décision compte tenu de la menace pesant sur la sécurité nationale.

Malgré cette décision, la CAAT a déclaré que l'affaire avait eu un impact considérable sur la perception du commerce des armes par le public, rendant plus difficile pour le gouvernement d'intervenir à nouveau de manière aussi flagrante au nom de BAE et sensibilisant au problème de l'influence des entreprises d'armement au sein du gouvernement.

Palestine

Gaza, commerce des armes

Leigh Day représente Oxfam dans son intervention dans le cadre d'un recours juridique contre la décision du gouvernement britannique de continuer à autoriser la vente d'armes à Israël.

L'affaire est portée par le Global Legal Action Network et Al-Haq, une organisation palestinienne indépendante de défense des droits humains. Elle conteste la poursuite de l'octroi de licences pour l'exportation d'armes et d'équipements militaires vers Israël en vue de leur utilisation à Gaza, en dépit d'allégations sérieuses et de preuves irréfutables selon lesquelles il existe un risque évident que les forces israéliennes utilisent ces équipements pour violer le droit humanitaire international. L'audience doit avoir lieu à la High Court du 8 au 10 octobre 2024.

En tant qu'organisation humanitaire opérant à Gaza, Oxfam a été autorisée par le tribunal à présenter des preuves et des arguments juridiques concernant les attaques et la destruction par Israël des services publics et des objets indispensables à la vie civile (en particulier les projets d'infrastructure d'eau critiques construits par Oxfam), les efforts visant à refuser ou à empêcher le passage de l'aide humanitaire, et les attaques contre les travailleurs humanitaires.

Les éléments de preuve fournis par Oxfam sont extrêmement pertinents pour évaluer le risque de non-respect par Israël du droit humanitaire international et l'engagement d'Israël à respecter l'obligation de ne pas refuser arbitrairement l'accès à l'aide humanitaire. Il s'agit là de deux aspects essentiels pour déterminer si l'autorisation des ventes d'armes doit être maintenue.

Oxfam était déjà intervenu dans une affaire portée par la Campaign Against Arms Trade (CAAT), qui contestait l'octroi par le gouvernement britannique de licences d'exportation pour des ventes d'armes à l'Arabie saoudite engagée dans la guerre au Yémen. La Cour d'appel a jugé illégale la procédure suivie par le gouvernement pour accorder des licences d'exportation d'armes vers l'Arabie saoudite. La CAAT était représentée par Leigh Day dans le cadre de son recours en justice.



Éthiopie

Fonds d'aide et violations des droits humains, M. O

M. O, un agriculteur éthiopien, a affirmé que l'argent des Fonds d'aide britanniques était utilisé pour financer un programme controversé de « villagisation » lié à des violations des droits humains, notamment des expulsions forcées et violentes de villageois de leurs terres.

En mars 2015, agissant pour le compte de M. O, Leigh Day a assigné le gouvernement britannique devant la Haute Cour de Londres au sujet de son financement du régime. Le gouvernement a ensuite annoncé qu'il mettait fin à tout financement du programme, bien qu'il ait nié que cette décision était directement liée à la « villagisation » ou au cas de M. O.

Notre client s'est réjoui de ce résultat qui, nous l'espérons, contribuera à ce que l'aide au développement du Royaume-Uni ne soit plus utilisée à l'avenir pour financer des programmes liés à des violations des droits humains.

Chili

Extradition, L'affaire Pinochet

En 1998, un juge espagnol a inculpé le général Augusto Pinochet, président du Chili entre 1973 et 1990, pour violation des droits humains.

Son régime a été responsable de la disparition de plus de 3000 personnes et de la torture de milliers d'autres. Parmi les victimes se trouvaient des citoyens espagnols. Un mandat d'arrêt international a été émis et une demande d'extradition vers l'Espagne a été formulée.

Pinochet, qui se trouvait alors à Londres pour recevoir un traitement médical, a fait valoir qu'en tant qu'ancien chef d'État, il était à l'abri de toute poursuite et ne devait pas être extradé.

Leigh Day a représenté l'organisation non gouvernementale Human Rights Watch lors de la présentation d'un témoignage à la Chambre des Lords

pour s'opposer à l'octroi de l'immunité à Pinochet.

En janvier 1999, les Lords ont décidé que Pinochet n'avait pas droit à l'immunité et qu'il pouvait être extradé vers l'Espagne pour des crimes de torture commis après 1988, année où le Royaume-Uni a accepté d'être lié par la Convention des Nations Unies contre la torture.

Bien que la décision finale ait réduit le nombre de charges pénales auxquelles Pinochet devait répondre, l'arrêt a fait date. Elle reconnaît le principe selon lequel les tribunaux nationaux peuvent juger des cas de torture et de crimes contre l'humanité, même s'ils sont commis sur un autre territoire et par des dirigeants d'autres États.



Afghanistan

Civils, droit à la vie

En 2019, Leigh Day a introduit une procédure de contrôle judiciaire au nom de deux familles afghanes dont les proches ont été abattus par les forces spéciales britanniques lors de raids nocturnes dans la province de Helmand, en Afghanistan, en 2011 et 2012.

Des demandes de révision judiciaire en matière de droits humains ont été introduites contre le gouvernement britannique, alléguant qu'il avait manqué à ses obligations de protéger la vie et de mener des enquêtes rapides et efficaces sur les décès de civils.

Les allégations au cœur des plaintes concernaient la planification, la conduite et les suites des raids nocturnes en Afghanistan par les forces armées britanniques, ainsi que la responsabilité pénale potentielle des membres des forces. Les questions soulevées par ces affaires sont particulièrement importantes lorsqu'elles sont examinées dans le contexte plus large des allégations crédibles et largement diffusées d'homicides illégaux systématiques de civils non armés par les forces spéciales britanniques en Afghanistan.

Les familles endeuillées ont mis en cause le fait que le gouvernement britannique n'ait pas enquêté correctement sur les circonstances entourant les meurtres de leurs proches, conformément à l'obligation d'enquête prévue à l'article 2 (droit à la vie) de la Convention européenne des droits humains. Au cours de la procédure, le ministère de la défense a été contraint de divulguer des documents militaires internes suggérant que des préoccupations contemporaines concernant des exécutions illégales avaient été exprimées au sein des forces spéciales, que le problème pouvait être répandu et concerner des centaines d'incidents, et qu'il n'avait pas fait l'objet d'une enquête appropriée, voire qu'il avait été dissimulé. Face à ces nouvelles preuves, le gouvernement britannique a renoncé à la procédure de contrôle judiciaire et a accepté d'ouvrir une enquête

Une enquête conjointe de la BBC Panorama et du Sunday Times a révélé des allégations de faute grave de la part des forces britanniques en Afghanistan, y compris de possibles crimes de guerre.



publique indépendante. L'enquête statutaire est présidée par Lord Justice Haddon-Cave et son mandat exige qu'elle examine les activités des forces spéciales britanniques dans la conduite des opérations de détention délibérée (DDO) en Afghanistan entre la mi-2010 et la mi-2013 ; les préoccupations et les allégations concernant les activités illégales au cours de ces opérations, y compris les allégations de meurtre ; et l'adéquation de la réponse du ministère de la Défense et des enquêtes menées par la RMP sur ces allégations. La commission d'enquête a commencé ses auditions en octobre 2023. Leigh Day représente les familles afghanes endeuillées qui participent à l'enquête. Les allégations au cœur des plaintes sont d'une extrême gravité et concernent la planification, la conduite et les

suites des raids nocturnes en Afghanistan par les forces armées britanniques, ainsi que la responsabilité pénale potentielle des membres de ces forces.

Les questions que ces affaires soulèvent prennent une importance particulière lorsqu'elles sont examinées dans le contexte plus large des allégations crédibles et largement diffusées d'homicides illégaux systématiques de civils non armés par les forces spéciales britanniques en Afghanistan.

[Troisième jour 11 octobre 2023 Audience d'ouverture – Enquête indépendante sur l'Afghanistan \(ia.independent-inquiry.uk\)](https://www.independent-inquiry.uk)

<https://tinyurl.com/y5f8ew6m>



Chypre

Réfugiés, R (Bashir & Ors) contre Secretary of State for the Home Department

En 2019, Leigh Day a réglé une affaire au nom de six familles de réfugiés qui étaient bloquées depuis plus de 20 ans sur une base militaire britannique à Chypre. Les plaignants avaient fait naufrage en 1998 alors qu'ils traversaient la Méditerranée à bord d'un bateau de pêche exploité par des passeurs.

Les plaignants dans cette affaire se sont échoués sur une partie du littoral chypriote qui fait partie de la zone de souveraineté britannique. Ils avaient fui des conflits, notamment en Irak et au Soudan, et tentaient de passer du Liban à l'Italie pour demander l'asile.

Les plaignants ont été reconnus comme réfugiés en 2000, mais le gouvernement britannique a nié toute responsabilité à leur égard, affirmant que la Convention sur les réfugiés ne s'appliquait pas à la zone de souveraineté. Chypre n'acceptera pas non plus la responsabilité des plaignants parce qu'ils sont arrivés sur le territoire britannique.

Le gouvernement britannique a logé les familles dans des logements militaires abandonnés sur la base, qui devaient être démolis en 1997 et dont on a découvert en 2008 qu'ils avaient été construits avec de l'amiante.

Le village isolé de Richmond, comme on l'appelait, ne disposait d'aucun équipement public et était dans un état de délabrement total. Les familles se sont retrouvées avec un accès limité aux soins de santé et le peu d'aide financière qu'elles recevaient a été supprimé par le gouvernement britannique en 2017.

Le gouvernement britannique avait également préalablement détruit un bâtiment qui servait d'école pour les enfants réfugiés.

Le gouvernement britannique a nié toute responsabilité à l'égard des réfugiés et a fait valoir que la convention de 1951 sur les réfugiés ne s'appliquait pas à la zone de souveraineté.

Les plaignants ont contesté devant la Haute Cour la décision du ministre de l'intérieur de leur refuser l'autorisation d'entrer au Royaume-Uni. Les plaignants

ont obtenu gain de cause devant la Haute Cour en 2015 et devant la Cour d'appel en 2017.

Le gouvernement britannique a de nouveau fait appel devant la Cour suprême et un jugement provisoire a été rendu en 2018, confirmant que la Convention sur les réfugiés s'appliquait bien aux bases militaires.

À la fin de l'année 2019, juste avant l'audience finale devant la Cour suprême, le gouvernement britannique a finalement accepté la responsabilité des plaignants, plus de 20 ans après qu'ils aient été abandonnés, et leur a accordé une autorisation d'entrée au Royaume-Uni pour une durée indéterminée. Toutes les familles ont maintenant déménagé au Royaume-Uni et y ont commencé une nouvelle vie.



Un client à Chypre, ayant réussi à obtenir une autorisation d'entrée au Royaume-Uni pour une durée indéterminée.

Diego Garcia

Demandeurs d'asile, Territoire britannique de l'océan Indien (« BIOT »)

Leigh Day est mandaté par un groupe de demandeurs d'asile tamouls qui sont détenus dans un purgatoire perpétuel sur l'île militarisée de Diego Garcia depuis octobre 2021, après que le bateau sur lequel ils voyageaient se soit retrouvé en détresse dans l'océan Indien.

Depuis leur arrivée sur l'île, qui fait partie d'un archipel actuellement connu sous le nom de « Territoire britannique de l'océan Indien », nos clients ont été détenus dans un camp clôturé et surveillé et logés dans des tentes.

L'agence des Nations Unies pour les réfugiés, le HCR, a conclu que Diego Garcia n'était pas un lieu approprié pour la détention à long terme de nos clients à la suite d'une visite du site par les Nations Unies en novembre 2023. En mars 2022, l'ex-PM, Liz Truss, a demandé que nos clients soient amenés au Royaume-Uni pour leur propre sécurité. Cette demande a apparemment été ignorée et aucune solution appropriée à long terme n'a encore été proposée par le Foreign, Commonwealth and Development Office (« FCDO ») ou l'administration du BIOT (« BIOT »).

Leigh Day intervient dans toute une série de litiges au nom des personnes bloquées sur l'île, notamment dans le cadre de demandes de protection internationale. En 2023, nos clients ont obtenu gain de cause dans le cadre d'un recours en révision devant les tribunaux du BIOT, qui a déterminé que BIOTA avait l'obligation de fournir à nos clients une aide juridique.

Leigh Day a également obtenu gain de cause dans le cadre d'un contrôle judiciaire contestant l'équité de la procédure suivie par l'administration du BIOT pour déterminer si nos clients peuvent être renvoyés en toute sécurité au Sri Lanka.

Pour ceux que l'administration du BIOT a jugé ne pas pouvoir être renvoyés au Sri Lanka, Leigh Day agit maintenant dans le cadre d'une plainte contestant le fait que le ministre britannique des affaires étrangères n'a pas relocalisé rapidement ces clients dans un pays tiers sûr.

Une équipe de juristes de Leigh Day se rendra à Diego Garcia en juillet 2024 pour une audience de contrôle judiciaire qui déterminera si le groupe de demandeurs d'asile, qui comprend une quinzaine d'enfants, est détenu illégalement dans l'enceinte clôturée. Nous croyons savoir qu'il s'agira de la première audience de contrôle judiciaire à avoir lieu sur l'île.

Le département des plaintes collectives internationales de Leigh Day est chargé d'une plainte collective contre le commissaire pour les dommages causés aux plaignants depuis leur arrivée à Diego Garcia.



Clients participant à une manifestation silencieuse contre leur détention et leur traitement à Diego Garcia.

Cas historiques

Leigh Day a représenté des survivants de violations des droits humains commises parfois des décennies auparavant. Ces cas posent des problèmes particuliers en raison du long temps écoulé.

Certains de nos clients ont reçu non seulement des indemnités indispensables, mais aussi une reconnaissance du préjudice subi qui aurait dû être obtenue depuis longtemps. Plusieurs affaires ont donné lieu à des décisions historiques qui ont eu des répercussions sur d'autres survivants dans le monde entier.



Japon

Prisonniers de guerre, soldats britanniques

Dans les années 1990, Leigh Day a représenté des milliers d'anciens prisonniers de guerre britanniques détenus dans des camps japonais. En novembre 2000, le gouvernement britannique a accepté de verser volontairement 10 000 livres sterling à chaque Britannique survivant détenu par les Japonais pendant la Seconde Guerre mondiale. Plus de 20 000 anciens prisonniers de guerre et internés ont été indemnisés.



Ancien prisonnier de guerre britannique sur le Mall, Londres.

Allemagne

Prisonniers de guerre, civils polonais

En 1999, la Fédération des Polonais de Grande-Bretagne a demandé à Leigh Day de collaborer avec elle pour déposer une plainte contre le gouvernement allemand au nom d'anciens travailleurs esclaves de l'Allemagne nazie. Des procédures ont également été engagées aux États-Unis contre des entreprises allemandes. Leigh Day a ensuite entamé des négociations avec les gouvernements allemand et polonais et a résolu les plaintes au nom des anciens travailleurs esclaves de l'Allemagne nazie.

Kenya

Torture, Mau Mau

Le 23 juin 2009, Leigh Day a lancé cinq procédures contre le gouvernement britannique en vue d'obtenir une indemnisation pour des actes de torture commis pendant l'état d'urgence au Kenya (1952-1960). Les tortures citées par les cinq plaignants kenyans comprenaient la castration, le passage à tabac systématique et le viol.

Pendant quatre ans, le gouvernement britannique a défendu vigoureusement cette affaire au motif que la responsabilité de ces événements avait été transférée au Kenya et qu'ils s'étaient produits il y a si longtemps que les demandes d'indemnisation étaient prescrites.

La Haute Cour de Londres a statué contre le gouvernement britannique sur ces deux points.

Un accord a finalement été trouvé et, le 6 juin 2013, le ministre des affaires étrangères de l'époque, William Hague, a regretté, dans une déclaration à la Chambre des communes, que des milliers de Kényans aient été soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements par l'administration coloniale britannique dans les années 1950.

Il a annoncé que le gouvernement britannique verserait des indemnités aux 5 228 clients de Leigh Day, ainsi que les coûts bruts, pour une valeur totale de 19,9 millions de livres sterling, et qu'il financerait la construction d'un mémorial au Kenya pour les victimes de la torture à l'époque coloniale ; ce mémorial a été inauguré dans le centre de Nairobi en septembre 2015.

Dans cette affaire historique, c'est la première fois que le gouvernement britannique est tenu de rendre des comptes pour des abus commis à l'époque coloniale.

Au cours de l'affaire, à la suite d'enquêtes menées par les plaignants, le Foreign and Commonwealth Office a découvert des milliers de dossiers secrets de l'époque coloniale conservés dans ses archives. Les dossiers contenaient également des documents secrets de l'époque coloniale provenant de 37 autres anciennes colonies, dont la Malaisie, Chypre et Aden. Ces documents tombent peu à peu dans le domaine public, ce qui stimule de nouvelles recherches sur le régime colonial britannique dans le monde.



Des plaignants au Kenya – Des plaignants rencontrent l'équipe de Leigh Day au Kenya – L'associé Daniel Leader s'adressant à la foule de vétérans et de victimes à l'hôtel Hilton au Kenya alors que le Haut Commissaire britannique prononce sa déclaration de regret – Les plaignants principaux et leur équipe juridique devant la Haute Cour de Londres en 2011 – Des vétérans Mau Mau célébrant le règlement en 2013 – L'associé Martyn Day avec des clients Mau Mau, Ndiku mutual, Paulo Nzili et Wambugy Nyingi à Londres – Des membres de l'Association des vétérans de la guerre des Mau Mau au Kenya.



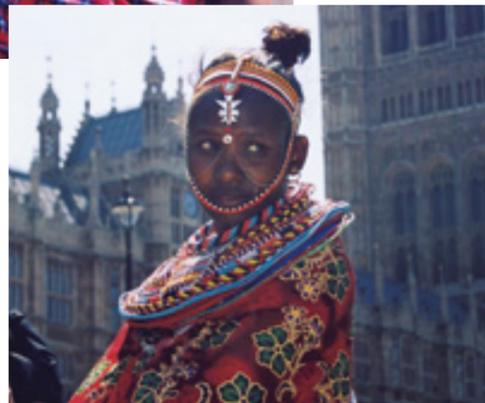
Je tiens à féliciter tous les citoyens du Kenya et de la Grande-Bretagne pour l'annonce révolutionnaire de l'indemnisation par la Grande-Bretagne des victimes kenyanes de tortures et de brutalités datant de l'époque coloniale. Les avocats britanniques qui ont représenté les victimes kenyanes méritent des éloges particuliers.

Archevêque Desmond Tutu, 2012

Kenya

Munitions non explosées, Maasaï

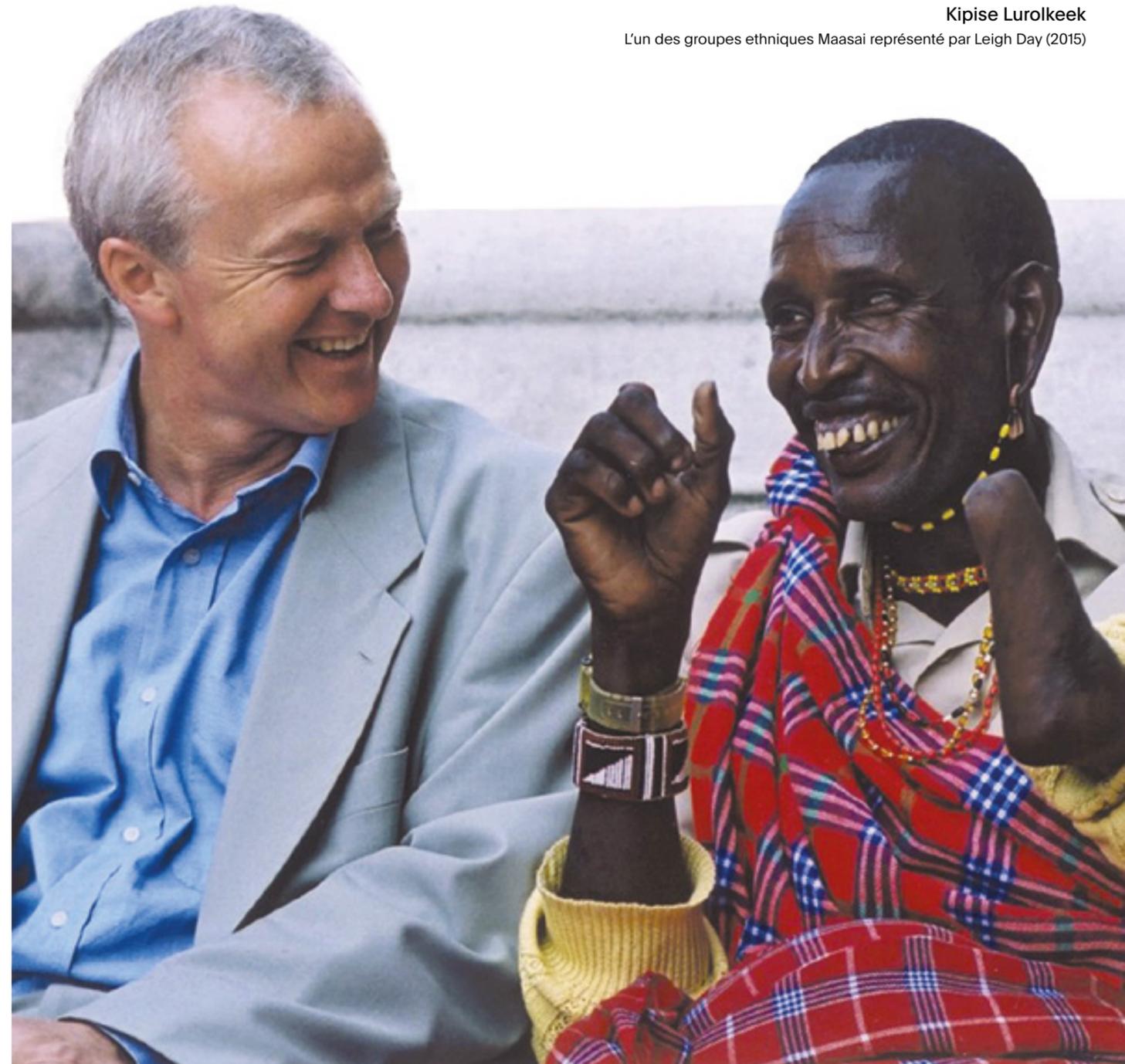
En 2001, Leigh Day a représenté 228 personnes de l'ethnie Maasaï qui avaient été gravement blessées ou tuées par des bombes non explosées sur les champs d'entraînement de l'armée britannique dans le centre du Kenya. Ces plaintes ont pris fin en 2002 lorsqu'un accord a été conclu avec le ministère britannique de la défense. Pour la première fois, le ministère de la défense a accepté une responsabilité limitée pour les décès et les blessures, dont beaucoup concernaient des enfants, et a accepté de verser aux plaignants un total de 4,5 millions de livres sterling en guise d'indemnisation. Un accord ultérieur, conclu en 2004, a permis au ministère de la Défense d'indemniser 1100 autres Kenyans.



« Il s'agit d'une photo de Martyn et moi à l'extérieur de la Chambre des communes lorsque je suis venu en Angleterre pour la médiation de nos plaintes. Je n'avais jamais mis les pieds dans une ville et encore moins pris l'avion pour Londres. Mais cela en valait la peine. Mes avocats ont obtenu pour moi une indemnisation de l'armée britannique pour ce qui m'est arrivé. Je peux enfin marcher la tête haute au sein de ma communauté. »

Kipise Lurolkeek

L'un des groupes ethniques Maasai représenté par Leigh Day (2015)



L'équipe internationale de Leigh Day

Richard Meeran

Associé et chef du département international

Richard est chef de l'équipe internationale et est associé depuis 1991. Il est spécialisé dans les litiges contre les entreprises multinationales et joue un rôle important depuis 25 ans.

Son travail a transformé le droit relatif à la responsabilité des sociétés mères multinationales et à la garantie de la compétence de la Cour à leur égard. La notion de devoir de diligence de la société mère était nouvelle lorsque Richard a publié pour la première fois sur le sujet et qu'il a dirigé les premiers procès des victimes sud-africaines d'empoisonnement au mercure contre Thor Chemicals. Ce principe du devoir de diligence est

aujourd'hui largement reconnu, tant sur le plan juridique qu'en matière de gouvernance d'entreprise.

Parmi les affaires marquantes de Richard, on peut citer le litige opposant les mineurs sud-africains victimes de l'amiante à Cape plc, la décision juridictionnelle historique dans l'affaire Connelly contre Rio Tinto, les plaintes déposées par des victimes péruviennes de la torture contre Monterrico Metals et les premiers procès et règlements réussis de plaintes pour silicose déposées contre Anglo American et AngloGold par des mineurs d'or sud-africains. Il a défendu des villageois tanzaniens abattus par la police dans le cadre de l'affaire contre African Barrick Gold. Il a obtenu une injonction d'abus de confiance pour des militants anti-amiante dont le réseau avait été infiltré par un espion travaillant pour une société de renseignement d'entreprise. Il représente actuellement un groupe de campesinos colombiens qui demandent une indemnisation à Amerisur pour une prétendue pollution des cours d'eau par des hydrocarbures. Il travaille également avec des avocats sud-africains dans le cadre d'une éventuelle action collective contre Anglo American South Africa pour des milliers d'enfants zambiens vivant près de la mine de plomb de Kabwe.

Richard a témoigné devant la commission des droits humains de la Chambre des communes sur le thème des entreprises et des droits humains et a participé à de nombreuses conférences internationales, y compris à plusieurs reprises aux Nations unies à Genève en tant qu'expert juridique sur les entreprises et les droits humains.

En 2002, il a reçu le prix Liberty/Justice Human Rights Lawyer of the Year pour son travail.



Sapna Malik

Associée et chef du département international

Sapna est spécialisée dans la demande de comptes à l'armée et aux services de sécurité britanniques. Les affaires de Sapna liées à la guerre en Irak comprennent celles de : Baha Mousa, qui a été tué illégalement alors qu'il était détenu par l'armée britannique ; des adolescents qui se sont noyés alors qu'ils étaient détenus par l'armée britannique ; et de nombreux hommes qui ont été cruellement maltraités par les forces britanniques lors du tristement célèbre incident du Camp Breadbasket. Elle a dirigé le procès intenté par plus de 900 citoyens irakiens contre le ministère britannique de la défense, qui a fait l'objet d'un jugement historique en 2017.

Sapna a représenté l'ancien détenu de Guantanamo Bay, Binyan Mohammed, le dissident libyen, Sami al Saadi, et sa jeune famille, dans le cadre de leurs plaintes ayant obtenu gain de cause contre les services de sécurité britanniques pour complicité présumée dans leurs extraditions extraordinaires et traitement illégal par des États étrangers. En 2018, Sapna a obtenu du Premier ministre des excuses publiques sans réserve pour ses clients Abdul Hakim Belhaj et son épouse Fatima, pour le rôle joué par le gouvernement britannique dans leur détention, leur extradition et leurs souffrances, notamment par le régime de Kadhafi en Libye.

Entre 2015 et 2016, les affaires internationales de Sapna ont été entendues à cinq reprises par la Cour suprême du Royaume-Uni. Sapna a été membre du groupe consultatif sur les droits humains du ministère des affaires étrangères de 2010 à 2015. En 2019, Sapna a remporté le prix de Human Rights Solicitor of the Year décerné par la Law Society.



Martyn Day

Associé principal

Martyn a dirigé l'équipe internationale dans les affaires contre Trafigura, Shell au Nigeria et Vedanta en Zambie. Il a également agi contre le gouvernement britannique dans l'affaire Mau Mau, dans les affaires de blessures causées par des munitions au Kenya et pour d'anciens prisonniers de guerre japonais.

Martyn est co-auteur de « Toxic Torts », « Personal Injury Handbook », « Multi-Party Actions » et « Environmental Action : Un guide pour les citoyens ». Il prend régulièrement la parole lors de conférences, de séminaires et devant les médias sur des questions environnementales.

En 2014, Modern Law lui a décerné un prix pour sa « réussite exceptionnelle » et l'université de Warwick lui a décerné un doctorat honoris causa en droit. Le porte-parole de l'université a déclaré : « Martyn est considéré comme une star et décrit comme l'un des avocats les plus compétents et les plus expérimentés du pays dans le domaine de l'environnement. »



Daniel Leader

Associé

Dan est spécialisé dans le droit international des droits humains et de l'environnement, avec un accent particulier sur les entreprises et les droits humains. Dan a une grande expérience des affaires contre les sociétés mères, des actions de groupe complexes et des plaintes civiles collectives, ainsi que des litiges transfrontaliers et des questions juridictionnelles. Parmi les affaires qu'il a traitées, citons :

Rihan contre EY Global Ltd [2020]. Une plainte pour dénonciation au nom d'un ancien associé d'EY qui a refusé de cautionner la dissimulation des résultats d'un audit sur le blanchiment d'argent et les minerais de conflit dans le commerce de l'or à Dubaï.

Lungowe contre Vedanta plc [2019] (avec Martyn Day et Oliver Holland). Plaintes au nom de 1826 agriculteurs zambiens pour des dommages causés à l'environnement par des rejets nocifs provenant de la mine de cuivre de Konkola. La Cour suprême a défini les principes juridictionnels applicables aux plaintes transfrontalières contre les sociétés mères.

Okpabi contre Royal Dutch Shell plc [2018]. Plaintes au nom de deux communautés nigérianes à la suite d'une pollution systémique par les hydrocarbures causée par la filiale nigériane de Shell.

AAA contre Unilever plc [2018]. Une affaire au nom de 218 travailleurs du thé kenyan qui affirment qu'Unilever ne les a pas protégés contre le risque prévisible de violence ethnique en 2007.

AAA contre Gemfields Ltd [2019]. Une plainte déposée par 300 personnes pour préjudice personnel résultant de graves violations des droits humains dans et autour d'une mine de rubis dans le nord du Mozambique.

The Bodo Community contre Shell Petroleum Development Company Ltd [2015] (avec Martyn Day). Une plainte déposée par une communauté de 30 000 Nigériens en vue d'obtenir une indemnisation et une remise en état de leurs terres à la suite d'importants déversements d'hydrocarbures dans le delta du Niger, qui a été réglée pour un montant de 55 millions de livres sterling en 2015.

Parmi les autres affaires, citons le litige historique « Mau Mau » (Mutua contre FCO [2013]) qui a donné lieu à des réparations pour 5000 victimes de tortures infligées par les autorités coloniales britanniques à l'époque

coloniale, ainsi que l'enquête Baha Mousa [2010] sur les tortures infligées par l'armée britannique en Irak.

Dan s'intéresse depuis longtemps aux politiques publiques en matière d'entreprises et de droits humains et a été membre expert externe du comité directeur du gouvernement britannique qui supervise la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (2014-17). Il a une grande expérience de l'Afrique et a vécu au Kenya et au Congo (RDC) où il a travaillé avec des avocats locaux sur des questions de litiges stratégiques et d'accès à la justice. Il a reçu le prix Sydney Elland Goldsmith du Bar Council pour son travail pro bono en Afrique.



Oliver Holland

Associé

Oliver est un associé du département international où il se spécialise dans les affaires internationales et les actions en matière de droits humains. Oliver a travaillé sur les dossiers suivants :

En 2015, il a représenté plus de 15 000 pêcheurs nigériens pour les pertes et dommages subis à la suite de deux déversements d'hydrocarbures survenus fin 2008 dans la communauté de Bodo, dans le delta du Niger. Shell a accepté une indemnisation historique de 55 millions de livres sterling pour dédommager les plaignants.

En avril 2019, il a représenté plus de 1800 villageois zambiens devant la Cour suprême, où les plaignants ont obtenu un jugement historique sur la juridiction et la responsabilité de la société mère, permettant aux plaignants de se poursuivre devant les tribunaux anglais (Lungowe & Others contre Vedanta Resources plc et Konkola Copper Mines). Il représente actuellement ce groupe dans le cadre de leurs actions de fond devant la Haute Cour.



Il a représenté des Sierra-Léonais dans une action en justice contre Tonkolili Iron Ore Ltd concernant des allégations de complicité de l'entreprise dans des violations des droits humains commises par la police (Kadie Kalma et Others contre African Minerals Ltd et Tonkolili Iron Ore (SL) Ltd). Les demandes ont fait l'objet d'un procès au début de l'année 2018, au cours duquel le juge a entendu des témoins en Sierra Leone.

Il a représenté des travailleurs bangladais de la démolition de navires dans des affaires juridiques pionnières contre des compagnies maritimes britanniques qui envoient leurs navires au Bangladesh pour y être démolis dans des conditions extrêmement dangereuses (Mohammed Edris contre Zodiac Maritime et Hamida Begum (au nom de MD Khalil Mollah) contre Maran (UK) Limited).

Oliver représente actuellement environ 2000 cultivateurs de tabac malawites et leurs enfants dans le cadre de leur plainte contre British American Tobacco Plc pour travail forcé et travail des enfants dans les exploitations agricoles fournissant du tabac à l'entreprise.

Tessa Gregory

Associée

Tessa est spécialisée dans les affaires de droits humains nationaux et internationaux. Elle a une charge de travail variée, représentant des personnes et des ONG dans certains des cas les plus difficiles et les plus médiatisés du moment en matière de droits humains, et son travail a été largement salué. Qualifiée d'« extraordinaire » par les annuaires juridiques, sa revue du répertoire Legal 500 en 2020 note qu'elle est « une avocate publique hors pair qui apporte ténacité, intelligence et une grande expérience à ses dossiers ». Le travail international récent de Tessa a inclus :



Un certain nombre de plaintes de droit public et de droit privé concernant les abus de l'armée britannique en Afghanistan, y compris les assassinats illégaux présumés de civils par les forces britanniques et les manquements présumés à l'obligation d'enquête qui en découlent, qui font l'objet d'une procédure en cours dans l'affaire Saifullah contre Secretary of State for Defence ;

Représentation du rapporteur spécial des Nations unies sur les droits humains et la lutte contre le terrorisme dans le cadre de son intervention dans une procédure en cours visant à contester la décision du Secretary of State for the Home Department de priver une jeune femme de sa citoyenneté britannique ;

Représentation avec succès de six familles de réfugiés bloquées depuis plus de 20 ans sur une base militaire britannique à Chypre dans leur demande de reconnaissance de la Convention sur les réfugiés par le gouvernement britannique et d'autorisation d'entrer au Royaume-Uni, dans l'affaire R (à la demande de Tag Eldin Ramadan Bashir et autres) (défendeurs) contre Secretary of State for the Home Department (appellant), pour laquelle Tessa a reçu le prix de l'avocat de la semaine décerné par le Times ;

Song Mao (et autres) contre (1) Tate & Lyle Sugar Industries ; et (2) T & L Sugars Limited, une action en justice commerciale intentée au nom de 200 villageois cambodgiens.

Paul Dowling

Associé

Paul est spécialisé dans les litiges civils internationaux. Sa pratique couvre les droits humains, les litiges environnementaux, la corruption internationale et la dénonciation. Des sources décrivent Paul comme « un excellent avocat » qui est « incroyablement dévoué » et qui fait preuve « d'excellentes compétences en matière de gestion des clients ».

Depuis qu'il a rejoint Leigh Day, les affaires importantes de Paul ont notamment inclus :

- Représentation de civils irakiens dans le cadre d'allégations de torture et d'abus par des soldats britanniques. Représentation d'anciens membres des forces armées dans le cadre d'une action contre le ministère de la Défense concernant un incident de « tir ami » en Irak (Allbutt & Ors contre Ministry of Defence [2013] UKSC 41)
- Représentation d'un groupe de cueilleurs de thé kenyans dans le cadre de violations des droits humains lors des violences post-électorales de 2007 au Kenya (AAA & Ors contre Unilever PLC et Unilever Tea Kenya Ltd [2017-2018]. Représentation en première instance d'un ancien associé d'Ernst & Young qui avait été évincé du cabinet après avoir soulevé des préoccupations concernant le blanchiment d'argent et les minerais de conflit dans les EAU (M. Amjad Rihan contre Ernst & Young Global Ltd & Ors [2020] EWHC 910 (QB))

Paul parle couramment l'espagnol et s'intéresse particulièrement à l'impact des industries extractives en Amérique latine. Paul a été sollicité pour fournir des expertises au système judiciaire colombien sur des questions de droit international relatives à l'impact des projets de l'industrie extractive sur les peuples indigènes.

Paul s'intéresse également de près aux questions relatives à la corruption et à la responsabilité dans les secteurs des services professionnels et financiers. Paul est l'un des auteurs ayant contribué à l'ouvrage *Accountability, International Business Operations and the Law*, publié par Routledge en 2019.



Matthew Renshaw

Associé

Matthew est avocat au sein du département international de Leigh Day depuis novembre 2012. Spécialisé dans les affaires de responsabilité des entreprises, il cherche à obliger les entreprises britanniques à rendre compte des graves violations des droits humains et des atteintes à l'environnement commises dans d'autres pays.

Il a passé une grande partie de son temps à travailler pour le compte de personnes et de communautés nigérianes dans le cadre de plaintes portant sur des allégations de dommages environnementaux causés par les activités de Shell dans le delta du Niger. Il a notamment travaillé sur une plainte déposée au nom de la communauté Bodo qui a été résolue en 2014 et sur les défis juridictionnels Ogale et Bille sur lesquels

la Cour suprême s'est prononcée en février 2021. Il a également beaucoup travaillé sur des plaintes concernant des allégations de violations des droits humains à l'encontre de mineurs artisanaux dans des mines appartenant à des intérêts britanniques, notamment au Mozambique (dans des plaintes contre Gemfields Limited) et en Tanzanie (dans des plaintes contre Petra Diamonds Limited).



Melanie Jaques

Associée

Melanie est spécialisée dans le droit international et les plaintes découlant de la guerre et des conflits armés. Elle a été impliquée dans certaines des affaires juridiques les plus importantes contre le gouvernement britannique ces derniers temps, notamment :

L'action civile irakienne menée avec succès au nom de centaines de ressortissants irakiens contre le ministère britannique de la défense pour leur détention illégale et/ou les mauvais traitements infligés par les forces britanniques en Irak, y compris l'affaire historique Alseran et Ors contre le ministère de la défense, dans laquelle il a été établi que les quatre plaignants avaient été soumis à des traitements inhumains et dégradants et à une détention illégale en violation de la loi sur les droits humains et des Conventions de Genève de 1949 ;



Une affaire contre les services de sécurité britanniques au nom d'Abdul-Hakim Belhaj, un ancien dissident libyen, et de sa femme enceinte, extradés illégalement dans la Libye de Kadhafi en 2004. L'affaire a été réglée à l'amiable en 2018 et a donné lieu à des excuses sans réserve devant le Parlement de la part du procureur général au nom du Premier ministre. (Belhaj et Anor contre SIS et Ors).

Ces dernières années, Melanie a développé une pratique en matière de violence fondée sur le genre (« GBV »), représentant avec succès des travailleurs de plantations malawites dans le cadre de demandes d'indemnisation découlant de graves allégations d'agressions sexuelles et/ou de harcèlement sexuel subis dans le cadre de leur emploi dans des plantations de thé et de noix appartenant à des sociétés britanniques dans le sud du Malawi. Elle agit actuellement dans le cadre d'une plainte contre Unilever Plc au nom d'un groupe de plus de 80 femmes kenyanes qui affirment avoir été victimes d'agressions sexuelles, de harcèlement sexuel et/ou d'autres formes de mauvais traitements graves de la part d'hommes qui travaillaient dans les anciennes plantations de thé d'Unilever à Kericho, au Kenya.

Melanie est titulaire d'un doctorat en droit international humanitaire. Son livre, « Armed conflict and displacement : the protection of refugees and displaced persons under international humanitarian law » a été publié par Cambridge University Press en 2012. Avant de rejoindre Leigh Day, Melanie était chercheuse invitée et enseignante associée à Queen Mary, University of London, où elle a enseigné le droit international public et le droit international des conflits armés.



Repousser les limites, prendre position

Leigh Day est un cabinet d'avocats britannique qui travaille pour des personnes ou des communautés qui ont été lésées ou traitées de manière illégale. Nos spécialistes internationaux des droits humains et de l'environnement représentent des personnes qui, dans le monde entier, luttent pour la justice et s'opposent aux puissants intérêts des entreprises et des gouvernements.

Contactez-nous pour une discussion ouverte et honnête



Leigh Day
Panagram
27, Goswell Road
Londres
EC1M 7AJ



+44 (0)20 3504 8519



international@leighday.co.uk



[@leighdayintl](https://twitter.com/leighdayintl)



leighday.co.uk



[DX 53326 Clerkenwell](#)

Publié par Leigh Day © Février 2025

La reproduction de cette publication en tout ou en partie sans l'autorisation de Leigh Day est strictement interdite.